



Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier La CMA-NC proche de vous

ÇA VOUS CONCERNE

La médiation : qu'est-ce que c'est ?
Les règles d'hygiène alimentaire

BON À SAVOIR

La CMA en visite dans votre entreprise
Améliorer le cadre de vie de ses salariés



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE



RENAULT
La vie, avec passion

Renault Clio **E-TECH** Branchez-vous sur la nouvelle Clio !

Nouvelle et hybride !



love **RENAULT E-TECH**

Nouvelle Clio E-TECH a tous les atouts d'une Clio, maintenant associés à une motorisation full hybride (auto-rechargeable) réactive et économique. Tout en conservant son ADN, son design extérieur modernisé et plus expressif, sa qualité de finition, sa polyvalence et ses nouvelles technologies la placent au sommet de sa catégorie.

Motorisation full hybride, efficacité maximale à l'usage. Excellente réactivité et puissance combinée de 140 ch.

80% du temps de roulage en ville en tout électrique. Gain de consommation pouvant aller jusqu'à 40% par rapport à un moteur thermique en cycle urbain.

**PUISSANCE
140 CH**

www.renault.nc | www.groupejeandot.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie.



SODAUTO | MAGENTA AÉRODROME | NOUMÉA | 25 05 05 | sodauto@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47 50 60 | parkingdunord@mls.nc
NOS AGENTS : GN AUTOMOBILES KOUMAC 77 23 94. NTA 27 27 12. BOURAIL AUTO SERVICES 77 96 95. LOCA V LIFOU 47 07 77



4
ACTUS

12
FORMATIONS CMA

- Formations support à l'entreprise, Formations réglementaires, Formations développement commercial, formations techniques ou diplômantes

14
FORMATIONS CMA

- Mécanique automobile

16
APPRENTISSAGE

- Laurent Fischer, directeur de Syrius Solar Nouvelle-Calédonie
- Serena Nehoune, 19 ans, alternante en DNC ISER

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

23
BON À SAVOIR

- Améliorer le cadre de travail de ses salariés (et le sien)
- La CMA en visite dans votre entreprise

32
ÇA VOUS CONCERNE

- La médiation : qu'est-ce que c'est ?
- Rappels sur les règles d'hygiène alimentaire

34
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Les gestes et postures

37
SAVOIR-FAIRE

- David Windal, sellier nautique
- Raphaël Bach, Nautic Decking

27

DOSSIER
La CMA-NC,
proche de vous !



Nos experts à vos côtés

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19, le référendum d'autodétermination, des réformes d'envergure pour le secteur du bâtiment et des blocages liés à l'incertitude sur l'avenir de l'usine du Sud. Elle se termine à peine qu'un second confinement est mis en place. Les mois qui viennent de s'écouler ont été éprouvants pour chacun de nous, et pour nos entreprises.

Dans ce contexte difficile, j'ai souhaité que le dossier de ce numéro soit consacré aux services que nous vous proposons tout au long de l'année, près de chez vous, avec des outils dans leur immense majorité gratuits. Créée pour les artisans, par les artisans, la Chambre consulaire vous offre une écoute, des conseils et un suivi pour répondre au plus près à vos besoins, que vous soyez en phase de démarrage, de croissance ou bien dans la difficulté. Vous en serez convaincu en découvrant les témoignages de celles et ceux qui font notre expertise. L'année dernière, ce sont plus de 7 500 personnes qui ont bénéficié de nos actions en faveur de l'entreprise artisanale. Pourquoi pas vous ? Accompagnement au siège, dans nos cinq antennes et au CFA, permanences organisées dans les communes, rendez-vous avec vos partenaires, visites en entreprise, suivi comptable, réunions d'information, salons, actions de sensibilisation, stages de formation... Votre entreprise est au cœur de nos missions. N'hésitez pas à nous solliciter. Nous agissons pour vous !

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

Agenda des salons

Salon Habitat & Déco

du vendredi 7 au dimanche 9 mai

Un Salon incontournable pour trouver toutes les idées pour décorer, aménager, construire et rénover sa maison.

Salon de l'emploi

le mercredi 19 mai

Des rencontres entre demandeurs d'emploi, entreprises, institutions et organismes de formation. De nombreux recruteurs seront présents.

Salon de l'artisanat d'art de la fête des mères

du mardi 25 au dimanche 30 mai

Le lieu incontournable pour trouver l'inspiration du parfait cadeau sur un des stands de nos artisans locaux adhérents de l'association des métiers d'art calédoniens.

Salon des énergies propres et renouvelables

du vendredi 25 au dimanche 27 juin

Un nouvel événement du calendrier de la Maison des artisans dédié aux énergies renouvelables principalement et plus largement à toutes les activités qui préservent l'environnement, comme les véhicules électriques, les récupérateurs d'eau, le recyclage, etc.

27^e Salon jardinage et motoculture

du jeudi 1^{er} juillet au dimanche 4 juillet



Le RDV des amoureux de la nature et du jardin ne ratent pas cet événement consacré, sur 10 000 m² à 3 univers : celui du végétal (jardinerie, pépinières, paysagistes), celui de la motoculture et celui de l'aménagement du jardin (piscines, barbecues, mobilier deck, luminaires...)

9^e Forum de l'immobilier

du vendredi 23 au dimanche 25 juillet

Le grand RDV de l'immobilier calédonien ! Le public retrouve sur place, les agences, les assurances, les banques, les promoteurs et constructeurs et l'ordre des architectes. Des conférences seront proposées aux visiteurs ainsi qu'un espace petites annonces avec Les Nouvelles Calédoniennes.

3^e Salon saveurs et traditions

du jeudi 29 au dimanche 1^{er} août

Durant ces 4 jours se rassemblent les gourmets et gourmands sur ce salon qui valorise l'art de la table, les métiers de bouche, la cuisine du monde et les produits locaux.

+d'infos et inscription:

Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85

Mail : artisans@lagoon.nc

Postulez pour être jurés d'examen technique du CFA !

Dans le cadre de la diversification de son offre de formation et de certification (diplômes), le CFA de la CMA-NC a initié en 2020 trois formations :

- Mécanicien(ne) de maintenance automobile,
- Métallier,
- Menuisier aluminium,

Ces formations sont sanctionnées par un Titre Professionnel (TP) du ministère chargé de l'emploi équivalent à un CAP de l'éducation nationale.

La spécificité de ce dispositif de validation est que **les candidats sont évalués par un jury strictement composé de professionnels** justifiant d'au moins trois ans d'expérience dans le métier visé par le titre et n'ayant pas quitté le métier depuis plus de 5 années, à l'exception de ceux qui sont devenus encadrants dans leur métier.

Pour garantir la qualité du système de certification, la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) convie les professionnels à **une session de professionnalisation pour les préparer à exercer leur mission de jury** dans le cadre de la réglementation.

La participation à un jury d'examen pour la délivrance d'un titre professionnel est indemnisée à hauteur de 10% du SMG mensuel par journée d'intervention (20% si le juré réside à plus de 50 kms du lieu d'examen) dans le cadre de l'arrêté n° 2012-3527/GNC du 23 octobre 2012.

Les premiers examens sont programmés en **août 2021**.

Si vous êtes intéressés, contactez :

- **Hervé SCHOLASH, responsable pédagogique :**

Tél. 25 15 64 ou herve.scholasch@cma.nc

- **Jérôme VUIBERT, responsable alternance :**

Tél. 25 01 70 ou jerome.vuibert@cma.nc

Trésorerie : Provisionner le RUAMM pour un paiement en juin

Anticipez dès à présent le mois de juin, celui de la **régularisation de vos cotisations 2020** pour le RUAMM et la CCS. En effet, sur les cotisations RUAMM du 3^e trimestre 2021 figurera la régularisation de vos cotisations 2020.

Qu'est-ce que la régularisation ? C'est **un ajustement** entre les cotisations provisionnelles réclamées, et les cotisations réellement dues d'après vos revenus déclarés. Ainsi, en 2020, vos cotisations ont été calculées sur les revenus professionnels de 2019. Une régularisation est donc réalisée en juin 2021, en fonction du revenu réellement perçu durant 2020 et déclaré en mars dernier. A compter de l'échéance du **30 juin 2021**, votre cotisation trimestrielle sera alors réajustée. Les sommes à payer pouvant être plus importantes, prévoyez dès à présent la trésorerie !



+d'infos:

Service de développement économique – Tél. 28 02 68 et eco@cma.nc

VAE : Devenez diplômé sur la base de votre expérience professionnelle !

Votre expérience professionnelle peut vous permettre d'obtenir un diplôme, avec la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Le Centre de formation de l'artisanat (CFA), en tant que point relais conseil, vous informe sur ce dispositif.

La démarche VAE implique motivation et travail personnel, afin de prouver à un jury que vous maîtrisez l'ensemble des compétences décrites dans les référentiels du diplôme que vous visez.

Seules conditions : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, de façon continue ou non, pendant une durée d'au moins 1 an et en rapport direct avec la certification visée, et pouvoir justifier ces expériences.

+ d'infos et inscription :

Inscrivez-vous à la réunion collective d'information :
Le mercredi 16 juin - antenne CMA de Koné - de 11h45 à 12h45
Tél. 25 01 73

Le CFA se dote d'un nouvel atelier boulangerie-pâtisserie



C'est un **secteur en plein développement**, la Nouvelle-Calédonie voit fleurir des boulangeries et des pâtisseries partout sur son territoire et pour répondre à cette demande, le CFA a créé un nouvel atelier pouvant

accueillir 12 stagiaires à la fois dans un cadre professionnel et sécurisé.

Dans un souci d'optimisation de cet atelier pédagogique et afin de « ne pas mélanger la farine avec les œufs », les formations en boulangerie et les formations en pâtisserie ne se dérouleront pas en même temps, chaque semaine étant consacrée à l'un des deux métiers.

Composés d'un atelier de fabrication, d'une zone de cuisson, d'un laboratoire de viennoiserie et d'un point de vente, ces espaces permettront la formation des alternants à tous les aspects des métiers de boulangers ou de pâtisseries mais également la **montée en compétences** des salariés de ce secteur.

L'offre de formation en alternance propose des **CAP Boulanger et CAP Pâtissier**.

L'offre en formation continue propose une préparation aux examens pour les candidats libres au CAP Boulanger et à venir, la pré qualification des aides boulangers.

+ d'infos :

Centre de formation de l'artisanat: Tél. 25 97 40

Second recensement artisanal : Merci !

Merci aux artisans ayant répondu massivement à notre appel à recensement, adressé en mai dernier à 10 255 établissements !

Selon l'étape intermédiaire du traitement de ces remontées d'informations, 81 % des répondants ont pu apporter une modification ou précision concernant leur entreprise : situation personnelle du chef, coordonnées, activité, nombre de salariés Etc. Plus de 3 % des répondants nous ont indiqué qu'ils n'étaient plus en activité, entraînant la radiation de l'entreprise auprès du RM et des services de formalités partenaires (RCS, RIDET...).

Cette action de **fiabilisation du Répertoire des métiers (RM)** était essentielle et permet de disposer de données actualisées pour l'artisanat de Nouvelle-Calédonie. Le RM est l'instrument qui vous recense en tant que chef d'entreprise. Il permet également de situer avec exactitude **la force économique et sociale représentée par les entreprises artisanales**. Enfin, il ouvre des droits aux artisans immatriculés. N'oubliez pas de mettre à jour systématiquement les informations qui vous concernent auprès du Siège de la CMA-NC ou de l'une de ses cinq antennes.



+ d'infos :

recensement@cma.nc

Mise en ligne du code du travail de Nouvelle-Calédonie

Désormais le Code du travail est **consultable, imprimable et téléchargeable gratuitement** sur le site internet de la DTE (Direction du travail et de l'emploi).

Cette version numérique rend la consultation facile et pratique.

Contrairement au format papier, il est désormais possible **d'accéder à tout moment à la dernière version en vigueur**, grâce à une mise à jour rapide en cas de modifications du texte.

Des nouvelles fonctionnalités sont disponibles :

- Fiche thématique des sites internet de la DTE et de la DFPC (Direction de la formation professionnelle continue)
- Sites internet pertinents
- Téléservices
- Contenu multimédia

+ d'infos :

Vous pouvez le consulter dès à présent : <https://dtenc.gouv.nc/code-du-travail-de-nouvelle-caledonie-2021>



Bâtiment : Bilan du contrôle de la qualification.



Cinq mois après la mise en œuvre du volet « contrôle de la qualification » effectuée dans le cadre du RCNC, la CMA-NC dresse un premier bilan. Pour rappel, depuis octobre 2020, pour créer leur entreprise de construction ou modifier les données la concernant, les professionnels doivent se présenter à la CMA-NC avec les documents justifiants de leur qualification (diplôme ou justificatifs d'expérience). Un accueil et un accompagnement spécifique leur est réservé.

Au total, 276 dossiers ont été traités entre le 1^{er} octobre 2020 et le 28 février 2021. **81 % ont été validés positivement** par nos Centres de formalités des entreprises. 53 dossiers **n'ont pas pu être validés (19%)**, principalement du fait d'une expérience insuffisante sur les six dernières années.

60 % des dossiers contenaient des justificatifs relatifs à l'expérience et 40 % à un ou des diplômes. Les demandes ont concerné un ajout d'activité (9 %), une modification (2,5 %) et très majoritairement une création d'entreprise (82 %, soit 226 dossiers). Parmi les créateurs d'entreprises ayant pourtant obtenu leur attestation de qualification, une cinquantaine n'ont pas finalisé leur démarche d'immatriculation d'entreprise à ce jour.

Durant la période étudiée, 129 établissements ont concrétisé leur installation, un chiffre en recul comparé aux précédentes années.

Ces données permettent de dresser les constats suivants :

- **Des créations d'entreprises en baisse dans le secteur Bâtiment** comparée à la même période avant le RCNC.
- **Un faible nombre de refus suite au contrôle de la qualification, qui n'explique qu'une petite partie du recul** des immatriculations.
- **Une « autocensure » possible de la part des porteurs de projet** dans ce secteur d'activité, compte tenu de la conjoncture dégradée, de la baisse de la commande publique et du manque de visibilité sur l'avenir institutionnel.
- **Une concurrence moindre** dans le Bâtiment, qui pouvait paraître « saturé » ces derniers temps. Un point qui satisfera les professionnels en règle, actuellement actifs sur le marché.

Difficulté d'interprétation d'un texte de loi concernant les douanes ? Pensez au **rescrit fiscal**.

Il vous est peut-être déjà arrivé de vous demander comment vous devez interpréter une **réglementation douanière** au regard de votre situation (exemple : quel tarif douanier s'applique sur le produit que j'importe ? Quelles seront les taxes que je devrais payer à l'importation ?)

Dans ce cas, vous avez la possibilité d'interroger les services des douanes afin qu'ils se positionnent sur **votre situation**. Si vous souhaitez que cette réponse engage juridiquement l'administration, vous pouvez demander ce que l'on appelle un **rescrit fiscal**.

Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration sur l'interprétation d'un texte fiscal au regard d'une situation particulière. Cette décision est opposable, ce qui signifie que l'administration ne pourra pas la remettre en cause.

Cas particuliers

Cette disposition du rescrit fiscal n'est pas applicable si :

- la demande est présentée dans le cadre d'un contrôle ou d'un contentieux
- la situation décrite est susceptible d'affecter les intérêts d'un tiers
- la décision fait obstacle à une disposition législative ou réglementaire visant à préserver la santé publique ou la sécurité des personnes et des biens.

Comment ?

- La demande se fait au moyen d'un imprimé spécifique disponible sur le site **www.douane.gouv.nc**, à renvoyer à l'adresse suivante :

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie

1, rue de la République,
BP 13 - 98845 Nouméa Cedex

- La demande doit être précise, d'où l'utilité du formulaire. L'administration dispose de 4 mois pour répondre à toute demande complète.



+d'infos:

Pour toute question :

pae-nouvelle-caledonie@douane.finances.gouv.fr

Ou contactez un conseiller de la CMA au 28 23 37, tapez 3, puis tapez 5.

LA **RELANCE** PAR LES COMPÉTENCES

VOTRE PARTENAIRE FORMATION VOUS AIDE À REBONDIR !

3 offres de services :

- L'accompagnement des employeurs de moins de 20 salariés en difficultés permettant d'obtenir des financements complémentaires
- L'accompagnement des salariés à la reconversion
- La programmation relance : des places de formations financées à 100% proposées sur toute l'année 2021.

www.caramelo-nc.com

Une démarche simple et rapide,
remplissez le questionnaire en ligne ou écrivez à :

.....
✉ relance@fiaf.nc

 **47 68 68**
(uniquement le matin)

Consultez la programmation sur :

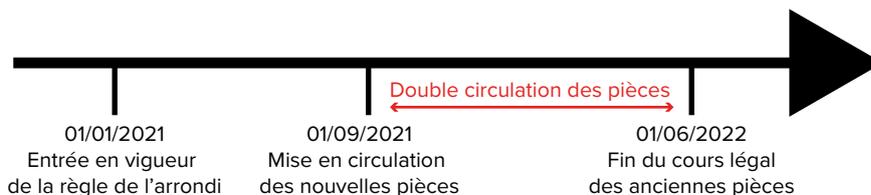
www.fiaf.nc 





Nouvelle gamme de pièces de monnaie et nouvelles règles d'arrondi

La nouvelle gamme de pièces sera composée de pièces de : 5 F, 10 F, 20 F, 50 F, 100 F et 200 F. Donc les pièces de 1 F et 2 F seront supprimées et une pièce de 200 F fera son apparition.



A partir du 1^{er} septembre 2021, l'IEOM va mettre en circulation ces nouvelles pièces tout en laissant circuler les pièces de l'ancienne gamme. Les clients auront la possibilité de payer avec les nouvelles pièces mais il sera préférable qu'ils règlent leurs achats avec l'ancienne gamme. Dans le même temps, vous devrez autant que possible rendre la monnaie avec la nouvelle gamme de pièces.

Cette période de transition doit permettre de remplacer au maximum les anciennes pièces par les nouvelles.

A partir du 1^{er} juin 2022, les clients n'auront plus la possibilité de payer avec les anciennes pièces de monnaie.

Avec la disparition au fur et à mesure des pièces de 1 F et de 2 F des nouvelles règles d'arrondi s'appliqueront lors du paiement en espèces (loi de finances de 2021).

[...] Art. L. 712-2-1.-Le paiement en numéraire libellé en francs CFP est arrondi au multiple de 5 francs CFP le plus proche et s'effectue selon les règles d'arrondis suivantes :

1° Les sommes finissant par 1, 2, 6 et 7 sont arrondies au multiple de 5 inférieur ;

2° Les sommes finissant par 3, 4, 8 et 9 sont arrondies au multiple de 5 supérieur.

Les règlements **en espèces** ne pourront se faire qu'à des montants arrondis au multiple de 5 (5 F, 10 F, 15 F, 20 F, ...) comme ci-dessous :

- Pour une facture d'un total de 1 248 F ou 1 249 F ou 1 251 F ou 1 252 F, si le client règle en espèces, le paiement sera de 1 250 F
- Pour une facture d'un total de 1 253 F ou 1 254 F ou 1 256 F ou 1 257 F, si le client règle en espèces, le paiement sera de 1 255 F

+d'infos

www.ieom.fr/nouvelles-pieces/ ou Service de développement économique de la CMA-NC - Tél. 28 02 68 - eco@cma.nc

Des formations commerciales **pour les artisans d'art**

La CMA-NC et le CFA, en partenariat avec la province Sud, proposent une offre de formations commerciales dédiées aux artisans d'art.

Vous cherchez à développer votre activité, booster vos ventes et toucher de nouveaux clients ?

Nos formations vous accompagnent dans **votre développement commercial** pour :

- **Calculer ses prix** : améliorer sa rentabilité, maîtriser ses prix de revient en restant attractif..
- **Développer sa clientèle**, pour optimiser ses ventes : élaborer un plan d'actions commerciales, organiser des actions promotionnelles et les relayer sur les réseaux sociaux...
- **Adopter les bonnes techniques de ventes** : rechercher les besoins des clients, valoriser son offre, défendre ses prix, ...
- **Mettre en valeur ses produits sur son stand** : Apprendre à rendre son stand attractif pour améliorer ses ventes, en créant une ambiance et un décor...

Ces formations se dérouleront entre avril et juillet 2021,

+d'infos

estelle.delamare@cma.nc - Tél. 76 87 41

Ces formations sont intégralement financées par la province Sud



LA BNC, PARTENAIRE DES ARTISANS CALÉDONIENS

Rendez-vous sur www.bnc.nc
Rubrique **Pro & Entreprises**



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

www.bnc.nc | **BNCline**
257 400

COVID-19
CORONAVIRUS

AIDES AUX ENTREPRISES ET PATENTÉS

La province Sud reconduit son plan d'urgence de soutien aux entreprises et patentés impactés par le confinement lié au Covid-19.

Vous pouvez être concernés par ces aides.
Le dossier de demande est en ligne* :

Dossier de demande
en ligne



2 accès directs pour la même démarche :

- province-sud.nc/demarches
- province-sud.nc/covid19



AGIR POUR
L'AVENIR



*À partir du 1^{er} avril 2021.

Formez-vous gratuitement au numérique avec le MOOC "Ma TPE a RDV avec le numérique"



Qu'est ce qu'un MOOC ?

MOOC pour Massive Open Online Courses, c'est une formation, un cours en ligne gratuit. CMA France a développé un parcours de formation sur l'utilisation du numérique dédié aux très petites entreprises. Ce parcours animé commence par un autodiagnostic. Il est rythmé par des témoignages de chefs d'entreprise et de professionnels de l'accompagnement numérique ainsi que par des quiz et des jeux.

Avec 16 vidéos réparties en quatre sujets vous pouvez découvrir :

- « **Le numérique c'est pas catastrophique !** » pose les bases d'une transformation numérique au niveau technique sur la protection des données (RGPD), de vos outils numériques (pare feu) et la sauvegarde de vos informations.
- « **Pour s'organiser, le digital c'est génial** » montre différents outils internes à l'entreprise afin de la rendre plus performante : en gestion (logiciel de comptabilité relié au cabinet comptable, agenda et planning partagé, déclarations), suivi client (CRM, suivi commande, devis et factures), RH (demande en ligne de congés payés, relation avec le SMIT)
- « **Informatiser mon métier ? C'est simplifier !** » développe plusieurs exemples d'entreprises qui ont évoluées grâce à de nouvelles machines et logiciels numériques.
- « **Ma stratégie commerciale ? Une réussite digitale** » permet de comprendre les enjeux d'une stratégie de communication digitale et expose les différents outils numériques et leurs avantages (e-commerce, Marketplace, réseaux sociaux, logiciel de gestion relation client).

Quand ? Démarrage de la prochaine session **le 26 mai** et la suivante **le 20 octobre 2021**.

Comment ? C'est simple, inscrivez-vous gratuitement sur <https://www.fun-mooc.fr/>

https://www.rdv-tpe-numerique.fr ou auprès de **Lucille DARGELAS :**
lucille.dargelas@cma.nc



Bâtiment : Une commission pour vos recours

Vous exercez dans les métiers du bâtiment ?

En cas de refus de reconnaissance de qualification alors que vous estimez disposer de la qualification requise, vous pourrez saisir la commission qualification du CTE (Comité technique d'évaluation) dès sa mise en place pour :

- Ajouter des activités à votre entreprise au RM, RCS ou RIDET
- S'inscrire au répertoire des métiers (RM), registre du commerce et des sociétés (RCS) ou répertoire d'identification des établissements (RIDET)



Cette commission est chargée de :

1. Vérifier le niveau effectif de la qualification des professionnels ; à ce titre, elle peut formuler des recommandations
2. Statuer sur les demandes de dérogations aux conditions de validation de l'expérience professionnelle pour l'obtention des qualifications.

Qui la compose ?

Cette commission est dirigée par la DAPM. Elle comporte 4 collèges dotés chacun d'une voix.

Le président du comité technique d'évaluation ou son représentant, préside la commission.

- 1- Les assureurs : Le comité des sociétés d'assurance en Nouvelle-Calédonie et le syndicat des sociétés intermédiaires d'assurance.
- 2- Les constructeurs : FCBTP, CPME, U2P.
- 3- Les maîtres d'ouvrage : L'association des maîtres d'ouvrages sociaux et l'association des promoteurs et maîtres d'ouvrages privés + un représentant du service de la NC compétent en matière de construction
- 4- des maîtres d'œuvre : L'ordre des architectes et la chambre syndicale des bureaux techniques et ingénieurs conseils de la NC.

Les modalités de saisines de la commission sont arrêtées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La saisine doit être effectuée au moyen du téléservice du gouvernement, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à :

Commission qualification

DAPM - 1 bis rue Unger - Vallée du Tir - 98800 Nouméa



note d'information et modèle de lettre de saisine sur
www.rcnc.gouv.nc > acteurs de la construction >
commission qualification du CTE

PACK PRO NUMÉRIQUE

ARTISANS, vos rendez-vous pour booster votre activité !

InfoTIC | Cré@TIC | Pr@Tic

3 parcours d'information et d'accompagnement :

- Concevoir et concrétiser vos projets web
- Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux
- Développer votre stratégie commerciale

SIMPLE ET RAPIDE

Choisissez le parcours qui vous intéresse.

GRATUIT ET CONCRET

La participation est entièrement gratuite et est exclusivement réservée aux artisans et à leur conjoint.

AVANTAGEUX

En participant vous bénéficiez d'avantages commerciaux négociés chez nos partenaires.

Shop.nc

lagoon
Internet - Téléphone - Vidéo

Préinscription

➔ www.cma.nc - Tél. 28 23 37



Chambre
de Métiers
Artisanat
et de l'Artisanat
NOUVELLE-CALÉDONIE



VOTRE ACTIVITÉ, VOS ACTIVITÉS ? DES DEUX COTÉS, MIEUX VAUT ÊTRE BIEN PROTÉGÉ

Par le meilleur
partenaire santé !

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
100%
remboursé

Remboursé
en 72h



LA MUTUELLE DES
PATENTÉS & LIBÉRAUX

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : 28 15 97 - KONÉ : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : 47 77 18

Formations CMA

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE



○ SAVOIR FAIRE DES DEVIS ET DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 23 juin

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

○ APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Koné : 07 et 08 juin

À Nouméa : 27 et 28 juillet

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : 15 et 16 juin

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Pour comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.

FORMATIONS TECHNIQUES

○ INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)

À Nouméa : 31 mai et 1^{er} juin et 22 juin

3 jours soit 24 heures – tarif : 49 875 F

Dimensionner, équiper, poser et raccorder d'un chauffe-eau solaire individuel.



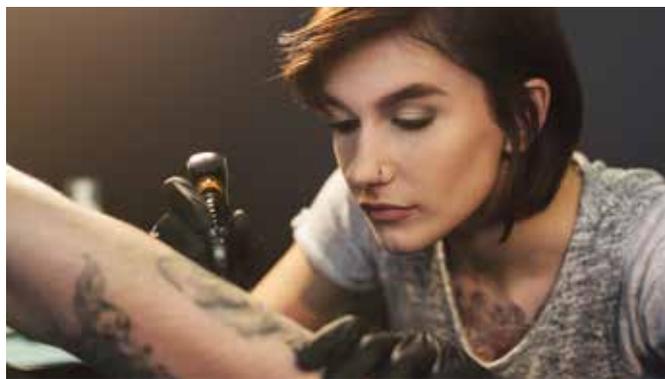
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

○ HYGIÈNE ET SALUBRITÉ POUR LES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERÇAGE

À Nouméa : 07 au 09 juin

3 jours soit 21 heures – tarif : 43 500 F

Obtenir l'habilitation réglementaire afin de pouvoir pratiquer, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, les techniques de maquillage permanent, de tatouage ou de piercing.



○ HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 09 et 10 juin

À Nouméa : 20 et 21 juillet

2 jours soit 16 heures

tarif : 36 000 F

Préparer le personnel électrique chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et/ou haute tension.



○ HABILITATION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LES ÉLECTRICIENS : BP

À Nouméa : 17 et 18 juin

1,5 jour soit 12 heures – tarif : 25 500 F

Préparer l'artisan électricien ou ses salariés chargés de réaliser des opérations d'intervention générale d'entretien et de dépannage sur des installations photovoltaïques.

○ ACTUALISATION : HABILITATION ÉLECTRIQUE POUR LES ÉLECTRICIENS

À Nouméa : 11 mai – 22 juin – 13 juillet

1 jour soit 08 heures – tarif : 18 750 F

Rappel des règles de sécurité lors d'opérations sur ou au voisinage des installations électriques pour le renouvellement de l'habilitation électrique :

Br (chargé d'intervention), Bc (chargé de consignation), B1v (intervenant électricien), B2v (chargé de travaux), B1 ou h1 (exécutant), B2 ou h2 (chargé de travaux).

● **RÈGLES DE SALUBRITÉ
DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

À Nouméa : 08 juin

2 jours soit 08 heures – tarif : 22 500 F

Pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. Pour détecter et maîtriser les risques alimentaires. (Voir notre article page 33)

**FORMATIONS DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL**

● **RÉPONDRE AUX APPELS D'OFFRES
DE MARCHÉS PUBLICS**

À Koné : 25 et 26 mai

2 jours soit 14 heures – tarif : 32 250 F

Pour diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner. Pour répondre à la commande publique.

FORMATIONS DIPLÔMANTES

● **PRÉPARATION AUX ÉPREUVES
PROFESSIONNELLES DU DIPLÔME
DE CAP ESTHÉTIQUE**

À Nouméa : 22 juin, 05 juillet, 20 juillet,
02 août, 11 août, 26 août, 14 septembre,
20 septembre, 04 octobre, 26 octobre

10 jours soit 80 heures - tarif : 105 000 F

Se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves professionnelles de l'examen du CAP esthétique.



Renseignez-vous !

● **Pour qui ?**

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

● **Où s'inscrire ?**

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : **25 01 73** Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Émilie THIS. Tél : **25 01 73**

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez Hélène EGUELMY antenne CMA Koné. Tél : **47 30 14**

● **Consultez toute l'année le
planning des formations en
ligne !**

Rendez-vous sur www.cma.nc

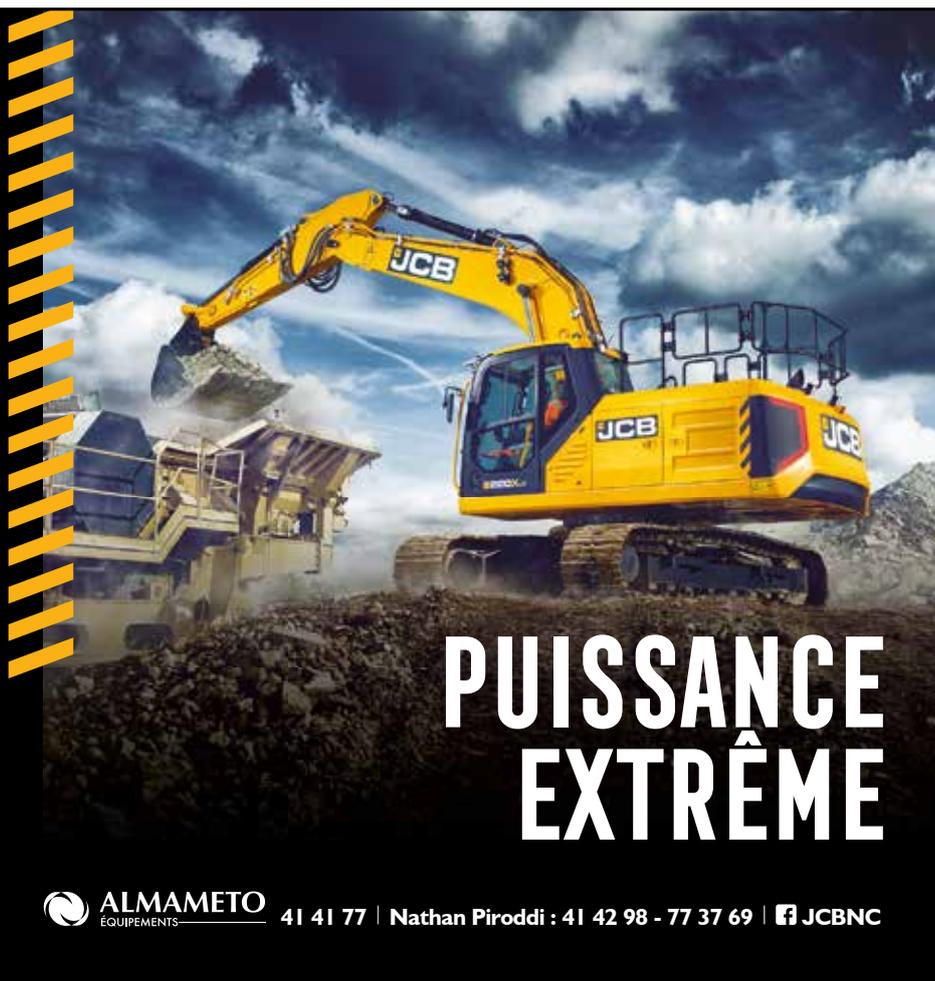
ARRIVAGE

JCB
220X

À DÉCOUVRIR CHEZ



NOUVELLE-CALÉDONIE



PUISSANCE
EXTRÊME



ALMAMETO
ÉQUIPEMENTS

41 41 77 | Nathan Piroddi : 41 42 98 - 77 37 69 | [f](https://www.facebook.com/JCBNC) JCBNC

Formations CMA

Mécanique automobile

Afin de vous accompagner dans vos activités professionnelles quotidiennes, le Centre de formation de l'artisanat de la CMA vous propose une offre de formation dans le domaine de la mécanique qui vous permettra d'acquérir ou d'actualiser de nouvelles compétences pour vous ou vos salariés.

Au sein de notre atelier mécanique, grâce à des équipements performants et l'expertise de notre formateur technique, vous serez formé à :



LA RECHERCHE DE PANNE SUR MOTEUR ESSENCE

- Objectif général : Identifier la panne et effectuer la réparation
- Compétences acquises :
 - Réaliser les procédures de diagnostic technique sur moteur essence
 - Remettre en état de fonctionnement le système en panne

Durée : 2 jours soit 16 heures - Tarif : 33 750 F*

CONTRÔLE ET RÉGLAGE DU TRAIN ROULANT

- Objectif général :
 - Réaliser les opérations de contrôle et de réglage sur les trains roulants des véhicules automobiles.
- Compétences acquises :
 - Identifier les éléments constituant le train roulant
 - Comprendre le mécanisme de fonctionnement
 - Réaliser le diagnostic
 - Effectuer la réparation

Durée : 2 jours soit 16 heures - Tarif : 33 750 F*

L'UTILISATION D'UN APPAREIL DE DIAGNOSTIC

- Objectif général : Utilisation de l'appareil de diagnostic ACTIA
- Compétences acquises :
 - Savoir installer et manipuler l'appareil de diagnostic ACTIA
 - Effectuer une lecture et un effacement des défauts
 - Lire et interpréter les paramètres

Durée : 1 jour soit 8 heures - Tarif : 17 250 F*

ASSURER LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE FREINAGE,

- Objectif général : Maîtriser les techniques de maintenance et de réparation du système de freinage d'un véhicule léger
- Compétences acquises :
 - Comprendre le système de freinage
 - Identifier la panne
 - Effectuer une réparation sur les freins d'un véhicule

Durée : 1 jour soit 8 heures - Tarif : 17 250 F*

RÉALISER LA MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES

- Objectif général : Réaliser l'entretien et la maintenance des pneus d'un véhicule
- Compétences acquises :
 - Connaître la constitution d'un pneumatique
 - Déterminer l'état d'usure d'un pneumatique
 - Effectuer la réparation ou le remplacement

Durée : 1 jour soit 8 heures - Tarif : 17 250 F*

LE SYSTÈME DE CLIMATISATION : CIRCUIT RÉFRIGÉRANT

- Objectif Général : Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un circuit de fluide frigorigène.
- Compétences acquises :
 - Remettre en état le circuit fluide d'un système de climatisation automobile
 - Contrôler son efficacité

Durée : 2 jours soit 16 heures - Tarif : 33 750 F*

Les prérequis pour ces formations : Avoir des notions de base en mécanique automobile.

La formation est un investissement pour le développement de votre entreprise.

Nous pouvons également, à votre demande, développer des modules spécifiques en mécanique adaptés à vos besoins.

Pour vous faciliter l'accès à ces formations, des dispositifs de financement existent, nous pouvons vous accompagner pour vos formalités.

**Tarif préférentiel réservé aux ressortissants CMA-NC*

Vous souhaitez vous former sur ces techniques ? + d'infos et inscriptions

Service Formation continue du CFA
Emilie THIS, Tél. 25 01 73 - fc@cma.nc



Yann BRYS
Meilleur Ouvrier de France
Pâtisserie 2011

Ambassadeur Elle & Vire Professionnel®



*l'Excellence...
... c'est se surpasser
au quotidien.*

Avec son excellent rendement en crème foisonnée,
la crème Excellence accompagne les Chefs
dans leur quête de perfection.

TOURBILLON MÛRE CASSIS
par
Yann Brys

L'envie du vrai

*Tests réalisés au KitchenAid® avec des crèmes à 4°C sous contrôle d'huissier

Apprentissage



Laurent Fischer, directeur de Syrius Solar Nouvelle-Calédonie

Créée il y a 4 ans, Syrius Solar Nouvelle-Calédonie, filiale du Groupe Syrius Solar Industry, est une société de fabrication et de pose de chauffe-eau solaire. « A la création de l'entreprise, je me suis rapproché du Centre de formation de l'artisanat (CFA) pour accueillir des alternants du diplôme de la Nouvelle-Calédonie Installateur Sanitaire et Energies Renouvelables (ISER) sur lequel nous sommes aussi engagés à travers le cluster Synergie. Nous avons embauché deux alternants depuis, dont un qui est passé responsable technique. L'année dernière, le CFA a signé une convention avec le RSMA avec une version adaptée de ce diplôme pour permettre à des jeunes déscolarisés, mais désireux de se former à un métier, d'obtenir un diplôme. Syrius Solar NC s'est porté volontaire pour accueillir des candidats. J'ai pu participer à un speedating durant lequel les entreprises et les douze jeunes de la future promotion pouvaient se rencontrer. A cette occasion, j'avais repéré Willy et Milena. Serena s'est finalement greffée au projet et cela s'est tellement bien passé pendant les trois stages d'une

semaine, qu'elle a fait chez nous au dernier trimestre 2020, que nous avons décidé de l'embaucher également. L'avantage de cette passerelle via le RSMA, c'est d'avoir permis à ces jeunes de travailler sur leur savoir-être, tous sont très motivés et ont envie de s'en sortir. Cela m'intéressait aussi d'avoir des profils féminins, rares dans nos métiers, et de pouvoir ainsi mixer les équipes. Les jeunes recrutés travaillent à la fois en atelier, pour comprendre comment fonctionne un chauffe-eau, faire de la préparation de plomberie, et sur le terrain pour les poser. »

Serena Nehoune, 19 ans, alternante en DNC ISER

« Je suis originaire d'Ouvéa. En 2018, j'ai fait une terminale ST2S au Lycée Anova à Païta mais je n'ai pas eu mon bac. J'ai arrêté l'école et j'ai aidé ma tante pour des travaux de ménage pendant un an. J'ai attendu d'être majeure pour intégrer le RSMA à Koné. Ce qui m'a attiré là-bas, c'est que l'on y propose une formation gratuite, diplômante et que l'on peut y passer le permis auto. Au début, je me suis engagée dans la section agent d'entretien du bâtiment, puis mon chef m'a parlé de la formation DNC ISER où il restait deux places. J'avais bien envie d'essayer autre chose, du coup, j'ai changé de section. Nous avons commencé par 3 semaines à Koumac pour apprendre les bases de la discipline militaire, les noms des grades, la cohésion, le code du volontaire... avant d'intégrer la base de Koné. Pendant 6 mois, on a appris beaucoup de choses, les bases du métier de la plomberie, comment cintrer, travailler le cuivre, on a refait des sanitaires et on a eu des notions d'électricité. On est descendu ensuite au CFA pour la phase 2 de la formation pendant 3 mois. Toujours en tenue militaire, on a alterné entre 3 semaines au CFA avec des cours de dessins techniques,

des maths, de l'expression orale et écrite, de l'informatique, de l'éducation civique et des cours pratiques..., et des semaines de stage chez Syrius Solar NC. C'était net ! On a fait des poses de chauffe-eau solaire un peu partout, on a fabriqué des capteurs, on s'occupait de l'emballage des ballons... On a bien été accompagnés. Puis, on est remonté à Koné pour la revue d'insertion, qui consiste à vérifier que l'on est bien capable de se débrouiller seul dans le civil. Depuis le mois de mars, je suis en contrat d'alternance chez Syrius Solar NC, le solaire me plaît beaucoup, je ne regrette pas mon choix ! J'alterne entre trois semaines en entreprise et une semaine au CFA. Les examens auront lieu au mois de novembre. J'espère ensuite être embauchée ! »

Charpente Bois: Formation bientôt !

Le Centre de formation de l'artisanat envisage l'ouverture d'une formation en **charpente bois**, dans le courant du second semestre de l'année 2021. Ce projet fait suite à la demande du cluster Eco-Construction auprès duquel les professionnels ont fait remonter leurs besoins en personnel qualifié. Le diplôme formerait au façonnage des pièces de charpente bois de manière **traditionnelle**, à la fabrication en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots, à la préparation, la distribution et l'implantation des moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois, jusqu'au montage de la structure. Ce **Titre Professionnel** Charpentier bois, émanant du Ministère chargé de l'emploi, accueillerait environ 14 candidats sur une période estimée à 18 mois, en alternance.

+d'infos

CFA de la CMA-NC: Tél. 25 97 40 ou veronique.lombard@cma.nc



PRO MIX INDUSTRIE (80 QUALITÉS DE PEINTURES)

- ★ TEINTE FINI SYNTHETIQUE ANTI-ROUILLE
- ★ TEINTE BI-COUCHE À REVERNIR
- ★ APPRET EPOXY
- ★ TEINTE FINI EPOXY
- ★ TEINTE À ADHESION DIRECTE
- ★ TEINTE POUR SOL D'ATELIER
- ★ TEINTE FINI POLYURETHANNE 2K
- ★ BRILLANT, SATINE, MAT ETC...



13 rue Simonin -ducos ☎ 25 77 77 ✉ abcolor@mls.nc

Internet : voir et être vu

Un artisan sur Internet



Sylvie Ciani Duclos est à la tête d'Emano création, une entreprise locale de personnalisation de produits du quotidien : coussins, gourdes, tee-shirts, accessoires,... Les motifs à imprimer peuvent être choisis parmi ceux des collections existantes (délai de livraison : 24 à 48h) ou créés sur-mesure, au gré de vos goûts et envies (délai de livraison : 7 à 10 jours). Pour passer commandes et faire ses cadeaux, trois possibilités : sur shop.nc, sur les deux sites en ligne ou en boutique !

Emano

12 bis rue du Général Mangin - 98800 Nouméa

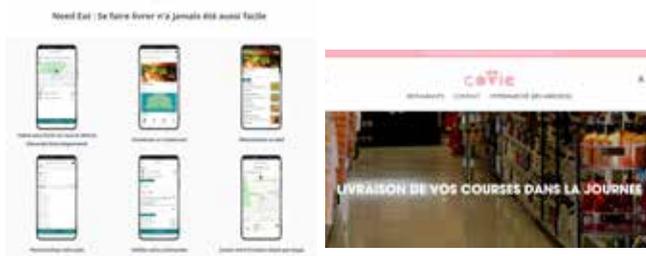
Du mardi au vendredi de 13h à 17h - Samedi de 9h à 11h30

www.emano.nc et www.emanostore.nc (à partir de juin 2021)

Info futée



Durant la période compliquée de crise sanitaire qui a imposé de se réinventer, nombre d'artisans des métiers de bouche ont organisé un service de livraison à domicile. Savez-vous que vous pouvez aussi rejoindre les plateformes de livraison pour multiplier votre visibilité et toucher de nouveaux consommateurs. N'hésitez pas à proposer votre carte aux prestataires suivants : **NeedEat (needeat-nc.com et application Need Eat)**, avec une vingtaine de partenaires, livre sur Nouméa, Ducos, Magenta, Porte-de-fer, PK4 et Tina golf - **FeedMe (commandez.feedme.nc et au 73 77 14)** propose sur Nouméa les menus de dix-sept enseignes dont une d'alimentation animale - **Covie (www.covie.shop)** livre sur Nouméa, Grand Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont-Dore, les cartes d'une vingtaine d'établissements avec la possibilité de commander auprès de plusieurs d'entre eux.



Site utile

Facebook Blueprint est un programme de formation en ligne (E-learning) qui propose d'accompagner les entreprises, de toute taille, dans leur stratégie de marketing digital. Les formations dispensées sont accessibles à tous les niveaux, du débutant à l'utilisateur averti. Le catalogue de cours présente les incontournables plateformes Facebook, Messenger, Instagram et WhatsApp et propose deux cursus complets « un parcours marketing » et « un parcours publicitaire », en accès complètement gratuit. Près de quatre-vingt-dix tutoriels, d'une durée courte (3 à 8 mn en moyenne) rappellent les bases du marketing, s'appuient sur des exemples et cas pratiques et proposent des modèles de documents en téléchargement. Captures d'écran et vidéos didactiques vous guident pas à pas dans vos apprentissages pour gagner en compétences et administrer efficacement vos réseaux sociaux.

<https://www.facebook.com/business/learn>



Lagoon

Business

SOLUTIONS INTERNET **PRO**

DANS MON MÉTIER,

LA SÉCURITÉ

DE MES FICHIERS

EST INDISPENSABLE

**FORFAITS INTERNET PRO DÉDIÉS,
HÉBERGEMENT
STOCKAGE & SAUVEGARDE
SOLUTIONS SAAS**



agence
calédonienne
de l'énergie

**ACCOMPAGNE
VOTRE TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE.**

L'ACE est l'acteur central de la transition énergétique en Nouvelle-Calédonie. Son rôle est de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie, les énergies renouvelables et l'économie des matières premières énergétiques.

À ce titre, l'une de ses missions premières est de mettre ses expertises technique et financière à la disposition des collectivités et des professionnels du Territoire, afin de les accompagner dans leur démarche de transition énergétique.

 agence-energie.nc

 [agencecaledoniennedelenergie](https://www.facebook.com/agencecaledoniennedelenergie)

 [agence-energie](https://www.linkedin.com/company/agence-energie)

APPEL GRATUIT

N° Vert 05 06 05

 agence
calédonienne
de l'énergie

Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMÉRIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux nouvelles attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations sur les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

Être visible sur Internet avec ou sans site

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise !

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Construisez votre projet en 3 étapes :

- 1/ Diagnostic du projet
- 2/ Choix de solutions adaptées
- 3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet.

Durée des sessions : 3h30

Agenda PACK PRO NUMÉRIQUE

SESSIONS GRATUITES		MI-MAI	JUIN	JUILLET	HORAIRES
InfoTIC					
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMÉA			5 juillet	16h-17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA			26 juillet	
Ateliers Pr@Tic					
Facebook : créer sa page d'entreprise et communiquer avec succès sur FB (sur deux matinées)	NOUMÉA	31 mai	7 juin		8h - 11h30
	DUMBÉA-PANDA		9 et 16 juin		
Référencer son entreprise	NOUMÉA		21 juin		8h - 11h30

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires




Tél. 28 23 37 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Agenda PACK PRO BÂTIMENT

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ? • Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
 - Bien vous positionner sur le marché ? • Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?
- Inscrivez-vous !**

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA (8h00 - 12h00/ 13h00 - 15h00)	PANDA (8h00 - 11h30/ 13h00 - 15h00)	LA FOA 8h30 - 16h00	KOUMAC (8h00 - 11h00/ 13h30 - 15h30)	KONÉ 13h30 - 18h30
Assurer mon développement	29 juin	20 mai	9 juin	29 juin	17 juin
Décrocher des marchés					
Réaliser le bon devis					
Optimiser mon intervention sur un chantier					

+ d'infos : 28 23 37 - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Atelier RGPD

LIEU	DATES	HORAIRES
NOUMÉA : SIÈGE CMA-NC	31 mai	8h30 - 10h30
KONÉ	8 juillet	8H00 - 10H00
KOUMAC	25 mai et 13 juillet	9h30 - 11h30



Nos permanences et visites d'entreprises

En plus des horaires d'ouvertures de nos 5 antennes de Dumbéa-Panda, La Foa, Koné, Poindimié et Koumac, nos agents vous conseillent et se déplacent dans les communes ci-dessous.



		NOS PERMANENCES		NOS VISITES				
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent de la CMA se déplace dans votre entreprise. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes.				
Communes	Dates	Heures	Lieu	Créneaux	Contact CMA	Antenne	Tél.	
PROVINCE SUD	Boulouparis	1 ^{er} juin 6 juillet	8h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8h - 11h30	Antenne province Sud				
	Mont-Dore	Tous les vendredis matin			sur RDV	Lucille DARGELAS	Nouméa	28 23 37
	Païta	Tous les jours		Antenne Pôle artisanal Panda	sur RDV	Jessy BONNEFIS	Dumbéa Nouméa	24 32 62 28 23 37
PROVINCE NORD	Canala		Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	4 juin 2 juillet	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	25 mai 22 juin 20 juillet	9h - 11h30					
	Kouaoua	10 juin	9h - 11h30					
	Koumac	Tous les lundis et mardis	Toute la journée	Antenne CMA Koumac	sur RDV	Noellie POADAE	Koné	47 30 14
	Ouegoa	26 juillet	Toute la journée	Mairie			Koumac	47 68 56
	Pouebo	17 mai	Toute la journée	Annexe Mairie				
	Poum	21 juin	Toute la journée	Mairie				
PROVINCE ILES	Lifou	26 et 27 mai 29 et 30 juin 28 et 29 juillet	9h - 11h30	Case de l'entreprise	Après-midi sur RDV	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	9 juin	Toute la journée	Antenne province îles	Toute la journée (sur RDV)			

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
ORASE Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC	1 ^{er} juin 6 juillet	12h00 - 13h30
	CCI DE KONÉ	Pas de permanence mais une assistance téléphonique	
ASSOCIATION DES JURISTES LIBÉRAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE- PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES	SIÈGE DE LA CMA-NC	Tous les premiers jeudis du mois	Sur RDV de 13h30 - 16h30
	ANTENNE CMA DE LA FOA	A la demande	
CAFAT	SIÈGE DE LA CMA-NC	3 juin et 1 ^{er} juillet (sur RDV) 27 mai, 24 juin et 29 juillet (sans RDV)	8h00 - 12h00

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 918 F (Avenant salarial n° 44 du 3 novembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-193/GNC - JONC n° 1964).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 920 F (Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n°325 du 10 janvier 2019).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 795 F (Avenant salarial n° 47 du 16 décembre 2020 - Etendu par arrêté n° 2021-313/GNC du 9 février 2021 - JONC n°2375)	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°46 du 9 décembre 2019) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076 F (Avenant salarial n°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019 - JONC n° 567 du 17 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial n°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2021 : 744 F (Avenant salarial n° 24 du 1 ^{er} décembre 2020 - Etendu par arrêté n°2021-189/GNC du 26 janvier 2021 - JONC n° 1963).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2020 : 1060 F (Avenant salarial n° 16- Etendu par arrêté n°2020-163/GNC du 4 février 2020 - JONC n° 2019 du 13 février 2020).	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Améliorer le cadre de travail de ses salariés (et le sien)

Les salariés consacrent a minima 8 heures par jour et 5 jours par semaine à leur travail. Il semble alors évident qu'ils doivent s'y sentir bien. Pour cela, outre les éléments de motivation, tels que la rémunération, la bonne ambiance de travail ou la reconnaissance, l'aménagement du lieu de travail constitue un facteur essentiel. Travailler dans une atmosphère à la fois agréable, détendue et productive est indispensable au bien-être du salarié. Voici quelques conseils pour améliorer le cadre de travail de vos salariés et donc le vôtre également.



Installer des plantes

Les plantes, qui peuvent sembler n'être qu'un élément de décoration superflu, participent grandement au bien-être au travail. Comment ont-elles cette capacité ?

- Elles purifient l'air et certaines permettraient même de lutter contre les ondes électromagnétiques, ce qui est intéressant lorsque des personnes travaillent sur des postes informatiques toute la journée (secrétariat, comptabilité, dessin industriel, ...)
- Elles constituent une barrière phonique naturelle et réduisent donc les nuisances sonores
- Elles véhiculent une sensation de calme, de sérénité et diminuent le stress des salariés. Les personnes sont intrinsèquement attachées à la nature, ainsi entourées de quelques plantes, nous pouvons nous sentir plus apaisés. Les plantes permettent également de réduire la sensation d'enfermement au travail.

Vous pouvez amener du vert dans l'entreprise directement en plaçant des plantes ou indirectement par l'accrochage de photographies de paysages.

L'étude 2011 de l'Université américaine de l'Oregon montre notamment qu'un environnement de travail avec des petits espaces verts permettrait de faire baisser l'absentéisme de 10%.

L'étude de l'Université de Cardiff révèle d'ailleurs que la présence de plantes en entreprise augmenterait la productivité de 15%.

Laisser le salarié personnaliser son lieu de travail

Le salarié passe une grande majorité de son temps au travail ; on peut parfois considérer son bureau comme une « deuxième maison ». Il est alors assez fréquent que le salarié ait envie de se l'approprier pour retrouver un peu de lui dans cet endroit en le personnalisant à ses goûts.

Autoriser le salarié à apporter des photos personnelles, à y installer une plante, un objet de décoration, ... lui permettrait de se projeter plus personnellement au sein de son environnement de travail et donc de mieux y trouver sa place. Le salarié sera alors plus à l'aise dans ce cadre et aura tendance à être davantage productif.

Adapter l'éclairage

Un mauvais éclairage peut entraîner une fatigue visuelle, des maux de tête, des douleurs oculaires, ... Si le salarié est gêné visuellement à son poste de travail, il pourrait se sentir plus rapidement fatigué et serait donc moins performant.

Il n'est pas toujours possible de bénéficier d'un éclairage naturel efficace au sein de ses locaux, il faut alors concevoir un éclairage artificiel adapté : le choix des luminaires et des ampoules, l'éclairage direct ou indirect, l'implantation selon le poste de travail ne sont pas à négliger.

N'hésitez pas à consulter la fiche pratique de sécurité de l'INRS : Eclairage artificiel au poste de travail (www.inrs.fr)



Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>15/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants de Nouméa)</p> <p>22/05 : Télé déclaration IRPP (régime fiscal du forfait, habitants des autres communes – hors Nouméa)</p> <p>Je suis redevable de la TGC :</p> <p>31/07 : Déclaration de TGC du 2^e trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin.</p> <p>Toutefois ces délais sont reportés au 14 du mois suivant lorsque le redevable dépose sa déclaration par voie électronique (télédéclaration) et s'acquitte du montant de taxe due par voie électronique (télépaiement)</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour la déclaration de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>- IRPP : 31/05, 30/06, 31/07 et 31/08 si je suis mensualisé</p> <p>- IRPP : 31/07 pour le paiement du 2^e tiers (si je ne suis pas mensualisé)</p> <p>Je suis redevable de la TGC* :</p> <p>- TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>- TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 F)</p> <p>- TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 F)</p> <p>Je suis propriétaire foncier :</p> <p>- Impôt foncier : 31/08 paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>30/05 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration IS (société clôturant au 31/01) ou 14/06 si déclaration par Internet - Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/10) <p>30/06 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration IS (société clôturant au 28/02) ou 14/07 si déclaration par Internet - Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 30/11) <p>31/07 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration IS (société clôturant au 31/03) ou 14/08 si déclaration par Internet - Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/12) <p>31/08 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration IS (société clôturant au 30/04) ou 14/09 si déclaration par Internet - Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/01) <p>Je suis redevable de la TGC :</p> <p>31/07 : Déclaration de TGC du 2^e trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour la déclaration de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IS : 30/05 (société clôturant au 30/06 : 2^e acompte, société clôturant au 31/10 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 31/01 : solde) - 30/06 (société clôturant au 31/07 : 2^e acompte, société clôturant au 30/11 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 28/02 : solde) - IS : 31/07 (société clôturant au 31/03 : solde ; société clôturant au 31/08 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/12 : 1^{er} acompte) - 31/08 (société clôturant au 30/09 : 2^e acompte, société clôturant au 31/01 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/04 : solde) <p>Je suis redevable de la TGC* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 CFP) - TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 F) - TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 F) <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>
<p>JE COTISE POUR MA SANTÉ</p>	<p>JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES</p>
<p>Mes déclarations :</p> <p>10/05 : Télédéclaration de ressources RUAMM + CCS (quel que soit le régime d'imposition)</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de juin, juillet et août.</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutuelle du Commerce : 10/05 et 10/06, paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai - Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/05 et 20/06, paiement des cotisations de Mai, Juin et Juillet (si règlement mensuel) <p>Ou 20/06, paiement des cotisations du 3^e trimestre (si règlement trimestriel)</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAFAT (RUAMM et CCS) : 30/06, paiement de la cotisation du 3^e trimestre et de la régularisation N-1 <p>Précisez lors de votre virement la mention « COT n° cotisant 2T2021 ». En l'absence de cette mention, vous risquez des pénalités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet - Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/07 et 20/08, paiement des cotisations de août et septembre (si règlement mensuel) 	<p>Mes déclarations :</p> <p>30/06 : Télédéclaration nominative des salaires et des honoraires (DNS et DNH) N-1 à la DSF</p> <p>31/07 : Déclaration trimestrielle CAFAT (en ligne obligatoirement si + de 5 salariés)</p> <p>Mes règlements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutuelle du Commerce : 10/05 et 10/06, paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai - Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/05 et 25/06, paiement des cotisations de Mars, Avril et Mai (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/04, paiement de la cotisation trimestrielle (1^{er} trimestre N-1) (entreprise de moins de 9 salariés) - Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet - Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/07 et 25/08, paiement des cotisations de juin et juillet (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/07, paiement de la cotisation trimestrielle (2^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés) - CAFAT : 31/07, paiement des cotisations du 2^e trimestre (prélèvement ou virement bancaire obligatoire si + de 5 salariés) <p>Précisez lors de votre virement la mention « COT n° cotisant 2T2021 ». En l'absence de cette mention, vous risquez des pénalités.</p>

La CMA en visite dans votre entreprise

Le rapprochement entre les services de la CMA-NC et les artisans est indispensable à l'efficacité de l'accompagnement proposé par votre Chambre consulaire. La proximité géographique entre nos conseillers et les chefs d'entreprise permet de réduire le temps nécessaire aux démarches administratives et facilite l'accès à l'accompagnement personnalisé proposé aux entreprises artisanales.



C'est pour ces raisons que les conseillers du Service de développement économique se déplacent directement dans les entreprises pour réaliser des entretiens individuels. Près de 400 visites sont réalisées chaque année sur l'ensemble du territoire ! Pourquoi pas vous ?

Vous souhaitez améliorer le fonctionnement quotidien de votre activité ?

Un diagnostic global de votre entreprise vous est proposé. Une analyse des forces et faiblesses de votre organisation (administrative, commerciale, financière etc..) sera réalisée avec le conseiller. Des préconisations à appliquer et des outils pour vous aider vous seront ensuite proposés.

Vous souhaitez faire des économies ?

Electricité, carburant, eau, pertes de production : tous ces flux constituent des postes de dépenses importants pour les entreprises. Pour vous aider à les optimiser, et ainsi faire de substantielles économies, la CMA-NC vous propose l'opération « **TPE & PME gagnantes sur tous les coûts !** ».

Notre chargée de mission en environnement et économie circulaire vous aide à identifier, dans vos locaux, les sources d'économie et les actions envisageables. Elles sont ensuite élaborées sur mesure, avec votre accord et à votre rythme. Le point fort de cette opération consiste en des actions simples, à rentabilité courte, voire immédiate.

Vous avez des difficultés ?

Votre activité diminue ? Vous avez du mal à faire face à vos échéances ? Vous avez des impayés-clients ? L'une de vos machines est en panne ? Vos relations avec la banque se dégradent...

Toutes ces situations peuvent arriver dans la vie d'une entreprise. Dès les premiers signes de difficultés de votre entreprise, réagissez rapidement ! Dans le cadre du dispositif **REBOND**, un conseiller spécialisé se déplace et vous accompagne à passer ce cap difficile grâce à un diagnostic de la situation et la mise en place d'un plan d'action.



Vous souhaitez transmettre votre entreprise ?

Afin d'encourager les cessions d'entreprises, la CMA-NC propose un dispositif complet d'orientation, de conseil et d'accompagnement. Un conseiller se déplace dans votre entreprise pour réaliser **un diagnostic transmission** qui permettra de mettre en avant les forces et points d'amélioration afin de pouvoir vendre, dans les meilleures conditions possibles, votre structure.

Vous avez des questions sur la gestion de votre entreprise, sur l'aspect juridique, social, R.H etc... ?

Un conseiller peut se déplacer dans votre entreprise pour vous accompagner à faire face aux différentes problématiques liées à votre activité.

Contactez la CMA-NC à Nouméa au 28 23 37 ou dans nos antennes de Panda à Dumbéa : Tél. 24 32 62, La Foa : Tél. 46 52 86, Koné : Tél. 47 30 14, Koumac : Tél. 47 68 56 et Poindimié : Tél. 42 74 82.



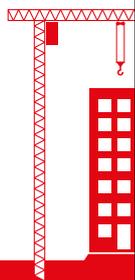


ASSURANCES OBLIGATOIRES (Loi du pays 2019-4)

- MAITRES D'OUVRAGE :
Dommage Ouvrage
Responsabilité civile décennale du constructeur non réalisateur
- CONSTRUCTEURS : Entreprises – Bureaux d'études – Maitres d'œuvre...
Responsabilité civile décennale
Contrat collectif de responsabilité civile décennale

AUTRES ASSURANCES :

- MAITRES D'OUVRAGE :
Tous risques chantier
Responsabilité civile du Maître d'ouvrage
- CONSTRUCTEURS : Entreprises – Bureaux d'études – Maitres d'œuvre...
Responsabilité civile professionnelle
Bris de machine



SABTP Intermédiaire mandataire exclusif de SMABTP en Nouvelle-Calédonie
RIAS numéro NC 180009 - RCS Nouméa 593 095
23 Route de l'Anse-Vata - BP 234 - 98845 NOUMEA

Tél. : 25 90 25 - Fax : 27 36 31
Mail : smabtp@smabtp.nc



CX-3

à partir de 3 495 000F^{CFP}



Bonnes raisons de rouler en Mazda

TECHNOLOGIE - CONFORT - FIABILITÉ



MAZDA 3

à partir de 4 195 000F^{CFP}



GARANTIE 3 ANS OU 100 000KM

Magenta : 24 39 20 - Vallée du Tir : 24 39 30

Facebook icon / Parkingshickson / www.parkinghickson.nc

Construisons notre pays, économisons l'énergie



La CMA-NC, proche de vous !



Votre CMA-NC vous connaît bien. Elle sait que vous avez besoin d'accompagnements personnalisés et évolutifs. Parce que vous avez des ambitions différentes : créer votre propre emploi, vivre de votre passion, développer une entreprise avec des salariés... Parce que vous êtes à des stades de vie spécifiques : porteur de projet, jeune entrepreneur, dirigeant en plein développement, salarié ou alternant, conjoint d'artisan, cédant d'entreprise ...

Mais vous, connaissez-vous suffisamment votre Chambre consulaire ? Savez-vous comment nos quatre-vingt agents peuvent vous aider au quotidien, mobilisés dans onze structures réparties sur l'ensemble du territoire ? Avez-vous connaissance du réseau de partenaires à activer pour vous soutenir ?

En fonction de chacune de vos attentes, nos collaborateurs dispensent l'information, l'accompagnement ou la formation adéquats, pour toucher le plus grand nombre d'entre vous. La Chambre consulaire développe également une offre de services ciblée, selon le profil des professionnels rencontrés. Elle vous fournit conseils et outils pratiques pour progresser, quelle que soit l'étape de votre projet. Pour un lancement d'activité : le stage préparatoire à l'installation et le dispositif PackPRO créateur. Pour piloter votre entreprise : un appui à la démarche commerciale, devis-facture, comptabilité ... qui constitue le B.A.-ba du chef d'entreprise et vous donne les bons réflexes à adopter. Pour vous développer : les formations professionnelles, la gestion des ressources humaines, le passage en société qui vous donneront les moyens de concrétiser vos ambitions. Pour gérer les caps délicats : difficultés, conflits, sauvegarde de l'activité et maintien d'un dialogue constructif avec ses partenaires.

Dans ce dossier, les collaborateurs et conseillers de la CMA-NC vous présentent l'étendue de leurs champs d'intervention et des services qui en découlent, en lien avec les axes posés dans le Schéma directeur de l'artisanat pour la période 2020-2024, afin de vous aider à vous lancer, grandir, rebondir, réussir, transmettre !

Avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, vos 11 400 entreprises et vos 300 métiers ont de l'avenir !

DES DÉMARCHES ACCESSIBLES



Marine Calandra – Responsable Répertoire des métiers et Centre de formalités des entreprises (CFE).

« *Le CFE est le point de départ de l'accompagnement personnalisé qui perdurera tout au long de la vie de l'entreprise.* »

Tout commence à l'accueil, physique ou téléphonique. Nos agents déterminent le besoin de l'artisan ou porteur de projet pour l'orienter en conséquence. S'il s'agit d'une formalité liée à l'entreprise, ils vérifient que toutes les pièces sont disponibles, puis l'adressent au CFE. Le guichet unique CFE permet ensuite aux professionnels et à leurs mandataires d'effectuer **en un seul lieu toutes les démarches** pour l'enregistrement de l'activité : RM, RIDET, RCS, RUAMM, CAFAT. La prise de rendez-vous est possible. Un guichet numérique enregistre également les demandes. Une vaste opération de recensement a été menée de juin à août 2020, elle nous permet de mettre à jour les données de notre Répertoire des métiers, véritable « état civil » des entreprises artisanales calédoniennes ».

Chiffres clés :

Près de **6 000 dossiers** de formalités instruits chaque année

86 % des utilisateurs de nos services sont satisfaits des informations données et des explications reçues

Équipe :

6 personnes au Siège de Nouville

DES CONSEILS PERSONNALISÉS



Jocelyne Houmbouy – Conseillère à Nouméa et pour les Îles Loyauté.

« *L'entreprise c'est comme un bateau il faut utiliser les bons outils pour atteindre le cap !* »

L'équipe assure une mission de service public auprès des artisans. Généralistes avant tout, nous répondons à des sollicitations d'ordre commercial, juridique, comptable, fiscal, etc. pour des métiers variés, tout au long de la vie de l'entreprise. Tout comme nos artisans, **nos prestations sont individualisées et sur-mesure !** Grâce à la mise en place d'un maillage économique, institutionnel, social et coutumier, nous représentons « une porte d'entrée » sur un large panel de soutiens car nous orientons aussi les artisans vers nos partenaires spécialistes. Accessible 24h/24 et 7 jours /7, le **site Internet www.cma.nc** et la vingtaine de **fiches infos**, en téléchargement libre, constituent une ressource documentaire précieuse. Pensez à les consulter ! »

Chiffres clés :

9 utilisateurs sur 10 reconnaissent le professionnalisme de leurs interlocuteurs à la CMA-NC.

2 886 entretiens individuels menés en 2020

Et **1 783 personnes rencontrées** pour de l'assistance technique



UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ



Isabelle Milin – Directrice des Services de développement économique.

« *La proximité c'est dans l'ADN de la Chambre de métiers et de l'artisanat.* »

Nous souhaitons développer un sentiment d'appartenance fort à la Chambre. Nos artisans ne doivent pas rester seuls mais se tourner vers nous, avoir « le réflexe CMA » ! Nous sommes

à leur écoute à Nouméa et dans nos 5 antennes et proposons des permanences organisées dans les communes éloignées. Nous allons aussi à leur rencontre dans l'entreprise, pour être au cœur de leur réalité et comprendre leurs problématiques. La proximité c'est aussi la **gratuité de la majorité de nos prestations** et le déploiement **d'une même offre de services sur l'ensemble du territoire**, par exemple lors de réunions d'information sur le RCNC organisées en province Nord et à Lifou. »

Chiffres clés :

1 artisan sur 2 est en contact plus d'une fois par an avec la CMA-NC

6 400 contacts réalisés en 2020 pour un appui au développement économique,

Pour **3 840 personnes bénéficiaires** (une personne peut être rencontrée plusieurs fois).

77 permanences dans 14 communes

300 visites d'entreprise.

Équipe :

17 personnes directement au contact des entreprises, de leur création à leur transmission.

ADMINISTRER SON ENTREPRISE AU QUOTIDIEN



Caroline Mussard – Conseillère à l'antenne de La Foa.

« *Nous accompagnons les artisans avant même que la structure ne soit créée.* »

Nous adaptons notre action en fonction de la maturité du projet et de l'activité. L'objectif étant que l'entreprise dure dans le temps,

nous alertons dès le départ les futurs dirigeants sur la nécessité d'un dossier bien construit. Quand les artisans sont installés, nous allons régulièrement à leur rencontre pour détecter d'éventuelles difficultés ou envisager ensemble des **pistes d'amélioration**, car il y a toujours des astuces pour optimiser son fonctionnement, son marketing, sa communication. C'est primordial d'aller sur site tant les profils, les organisations, les problématiques sont différents d'une entreprise à une autre. Nous travaillons avec les partenaires locaux (banques, etc.) pour faciliter les démarches ».

Chiffres clés :

900 contacts réalisés l'an dernier sur la zone de La Foa

82 % des utilisateurs de nos services se déclarent satisfaits des actions et services rendus par la CMA-NC

PILOTER SON ACTIVITÉ DU BÂTIMENT



Jessy Bonnefis – Conseillère à l'antenne CMA de Panda et Arnaud Tate – Conseiller à Nouméa.

« **Un artisan sur deux exerce une activité de construction et nous sommes à leurs côtés pour les informer et les former.**

Nous leur expliquons les nouvelles exigences imposées par la réforme RCNC. Les conseillers des antennes et des Centres de formalités des entreprises sont à la disposition des artisans pour effectuer leurs démarches. Les rendez-vous individuels permettent de décortiquer toutes les formalités à entreprendre et de les épauler dans leur gestion d'entreprise. Lors du



PackPRO Bâtiment nous présentons le fonctionnement des marchés publics et les bases pour y répondre. **PrixBAT**, une méthode de calcul de prix, qui fait souvent défaut, est aussi proposée. Au terme du stage, la carte PackPRO délivrée leur permet de bénéficier de tarifs et réductions auprès de certains fournisseurs. Les artisans peuvent aussi s'inscrire à la formation payante proposée par notre CFA « Répondre aux appels d'offre de marchés publics ».

Chiffres clés :

+ de 1 000 participations au PackPRO Bâtiment depuis 2016, pour 400 bénéficiaires

SUIVRE SA GESTION ET MAÎTRISER SES COMPTES



Pierre Vigneron – Responsable du Centre de gestion des métiers (CEGESMET).

« **Nous sommes à l'écoute de nos clients pour les conseiller et les aider dans leur pilotage.**

Notre cabinet associatif gère les comptes de nos artisans-clients. Sur la base du bilan comptable, nous expliquons aux chefs d'entreprise ce que

veulent dire les principaux indicateurs pour qu'ils puissent **prendre les bonnes décisions**, piloter leur structure et envisager l'avenir (investissement, recrutement...). Nous sommes très proches d'eux et les accompagnons en cas de soucis avec la CAFAT, les impôts, la banque.

Par ailleurs, le Centre de formation de l'artisanat dispense des



formations en gestion-comptabilité et pour utiliser le **logiciel EUREKA Devis-factures** et le **logiciel EUREKA Tenue de comptes**, un outil adapté aux entreprises soumises au régime du forfait. »

Chiffres clés :

200 entreprises clientes du Cegesmet

Équipe :

7 agents, basés à Koné et Nouméa

DES PROJETS À FINANCER, UNE TRÉSORERIE À PRÉSERVER



Belinda Mathelon – Conseillère à l'antenne CMA de Koné.

« **Le climat de confiance créé dès le premier rendez-vous, incite nos artisans à nous consulter dès qu'ils en ont besoin.**

Dans le cadre d'une création d'entreprise, nous pouvons nous rendre avec eux à la banque pour monter le dossier et les aider dans leurs négociations. Nous réalisons ensemble **l'étude de marché** pour estimer le volume de clientèle potentiel. Le financement des projets des artisans se fait encore par le recours aux fonds propres pour 80 % d'entre eux. Or, dans le cas d'un développement, différents leviers peuvent être utilisés. Nous présentons aux artisans les dispositifs existants : **micro-crédits, prêts bancaires, subventions, défiscalisation...** et les orientons vers les partenaires adéquats. Le financement de tout projet doit être parfaitement ficelé, et nous les accompagnons pour cela. En cas de problématique de trésorerie nous étudions la provenance de la difficulté, puis orientons l'artisan vers les solutions les plus appropriées en lui fournissant un appui dans ses différentes démarches. »

Plus de 120 prestations gratuites !

Selon le principe du « rien à déboursier, tout à gagner », défendu par vos élus consulaires, assistance technique, accompagnement, visites d'entreprise, stage de sensibilisation, montage de dossiers, permanences, etc. sont assurés gratuitement par nos conseillers, soit plus de 90 % de nos outils et services ! Une dizaine d'entre eux seulement sont payants, la plupart à tarifs préférentiels pour nos ressortissants.

DES PARTENARIATS DÉDIÉS AUX ARTISANS



Grégory Armando – Responsable du Pôle proximité.

« *Nous avons tissé des partenariats solides avec un réseau de spécialistes.* »

Le Conseil associatif des juristes libéraux anime **une permanence juridique** une fois par mois au Siège. Nos ressortissants peuvent aussi bénéficier d'un premier conseil gratuit avec une **juriste spécialisée en droit du travail**. En cas de conflit, ORASE, spécialisé en **médiation**, peut être consulté (cf Rubrique Ça vous concerne page 32). La **CAFAT**, dans une volonté de se rapprocher des artisans est présente deux fois par mois dans nos locaux. Avec les **banques** nous sommes en relation étroite avec la BCI et la BNC et avons négocié des avantages spécifiques pour les chefs d'entreprise en vue d'une relation « gagnant-gagnant ». Nous sommes aussi en contact avec les **réseaux professionnels** : grappes d'entreprise, syndicats,...

MONTER EN COMPÉTENCES



Véronique Lombard – Cheffe de projet et Responsable formation professionnelle continue.

« *Nous proposons pas moins de 61 formations à notre catalogue, ouverte aux artisans, leurs salariés et leur conjoint.* »

Le CFA propose des modules techniques pour monter en compétences. Il peut s'agir d'actualiser ses connaissances par rapport à la réglementation, à l'évolution des **gestes professionnels** ou de se former à de nouvelles technologies. Participer à ces formations permet d'acquérir des points pour obtenir le titre d'Artisan ou Maître Artisan. Nous dispensons aussi des formations incontournables, en **calcul de prix, gestion, informatique... à tarifs préférentiels** pour nos ressortissants. Enfin, nous pouvons aussi bâtir une offre « à la carte » en fonction de besoins plus spécifiques. La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître un savoir-faire professionnel, par l'obtention d'un diplôme reconnu ».

Chiffres clés :

92 % des artisans satisfaits de leur formation professionnelle suivie avec le CFA.

670 personnes formées par an en moyenne

85 participants aux réunions d'information VAE en 2020

Équipe :

4 agents, basés à Koné et Nouméa

Nos 4 axes de travail pour l'artisanat

- **Axe A – Affirmer l'identité et la place de l'artisanat**
- **Axe B – Rapprocher l'offre de services des utilisateurs**
- **Axe C – Accompagner les artisans pour s'adapter aux mutations**
- **Axe D – Renforcer les collaborations externes**



SE DÉVELOPPER, SE FAIRE CONNAÎTRE



Lucille Dargelas – Conseillère économique à Nouméa

« *Aujourd'hui il faut savoir "se vendre" : se valoriser et se distinguer.* »

Nous sensibilisons à la nécessité de définir une stratégie commerciale et pour cela d'étudier le marché, la clientèle, la concurrence...

Nous organisons des mini sessions d'information, sur de la veille technologique et innovante par exemple. **Le PackPRO Numérique** est le dispositif à suivre pour apprendre à créer sa page Facebook, se référencer, utiliser les réseaux sociaux pour rendre son entreprise visible et booster ses ventes et son activité. Participer **aux salons et expositions** permet de s'ouvrir des débouchés. Pour se démarquer il faut aussi valoriser son expérience et son parcours en affichant son titre Artisan et Maître Artisan ou la marque **ARDICI** qui permet de guider le consommateur en recherche de créations authentiques et originales ».

Chiffres clés :

160 bénéficiaires du PackPRO Numérique en moyenne chaque année

121 artisans d'art dans la marque collective ARDICI

DES DIFFICULTÉS À SURMONTER

Grégory Armando – Responsable du Pôle proximité.

« *Pensez à nous consulter dès les premiers signes.* »

Les deux périodes de confinement en 2020 et 2021 ont été éprouvantes pour nombre de petites entreprises. La CMA-NC est restée mobilisée durant la **crise COVID** pour apporter le soutien indispensable : information, accompagnement au montage de dossiers d'aide, voix des artisans portée auprès des décideurs pour prendre des mesures d'urgence. Au-delà de ce contexte exceptionnel, les difficultés font partie intégrante de la vie d'une entreprise.

REBOND est notre outil phare pour accompagner les artisans dans les périodes problématiques. Ce dispositif permet de co-construire, avec le dirigeant, un plan d'action pour gérer les urgences à court terme et travailler ensuite sur des points d'amélioration plus structurels. Il est donc important de se manifester le plus tôt possible, par exemple si 2 échéances RUAMM restent impayées».

Chiffres clés :

150 entreprises accompagnées depuis 2016 avec **REBOND**.

100 sont **sorties** du **dispositif** dont 60 % sont toujours en activité.

EMBAUCHER, OPTIMISER SES RH



Amanda Bao – Directrice du Centre de formation de l'artisanat (CFA).

« *Se former c'est un investissement pour l'avenir.* »

Recruter est toujours une étape importante. Les artisans sont souvent peu à l'aise avec la gestion des ressources humaines et les formalités administratives. Dans le cadre de la formation continue, nous leur proposons trois modules : **Réaliser une fiche de paie - Calculer et déclarer ses charges sociales - Embaucher un premier salarié.** Ces formations démystifient toutes ces démarches, les rassurent et leur apprennent à maîtriser les outils et donc à gagner en efficacité. Le **PackPRO employeur** est aussi un dispositif pragmatique et complet. Quant à **l'alternance**, elle permet à l'entreprise qui forme l'apprenti pendant deux ans d'être exonérée de charges patronales, de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement personnalisé ».

Chiffres clés :

260 alternants en formation en 2021

85% des artisans ayant recours au service d'alternance du CFA se sont déclarés satisfaits.

Équipe :

35 personnes au CFA dédiées à l'alternance.

FAIRE RIMER ÉCONOMIES ET ÉCOLOGIE



Clarisse Picon – Chargée de mission en environnement et économie circulaire.

« *Prendre conscience que toutes nos actions ont un impact sur l'environnement est essentiel.* »

Toute entreprise a un impact : Parce qu'elle prélève des matières premières, consomme pour produire et génère des déchets. Toutes ont donc un rôle à jouer et des actions simples à mettre en place pour l'environnement, mais également pour leur propre rentabilité. C'est ce que j'explique lors des **pré-diagnostics énergie et déchets** effectués gratuitement en entreprise. Le soleil est une source d'énergie fabuleuse, d'autant que l'achat de dispositifs préservant l'environnement fait l'objet de **subventions** par les provinces. Le dispositif **TPE&PME gagnantes sur tous les coûts** identifie les pertes cachées, calcule leurs coûts et trouve les moyens de les réduire. Il permet d'engager une démarche de développement durable solide tout en faisant de substantielles économies. Il faut aussi penser à respecter la réglementation, en gérant ses déchets dangereux, en faisant sa **déclaration ICPE** (Installation classée pour la protection de l'environnement), en supprimant les couverts et autres produits en plastique (loi de 2019)... »

Chiffres clés :

68 entreprises adhérentes à l'opération **Garage Propre.**

12 tonnes de déchets dangereux récoltés chez les garagistes adhérents chaque année.



VENDRE SON ENTREPRISE



Jennifer Keletaona – Conseillère à Nouméa.

« *Il faut anticiper la vente de son entreprise pour réussir sa transmission.* »

Je réalise une **visite** de l'entreprise et un **diagnostic** pour faire connaissance avec l'artisan cédant (activité, santé financière, fonctionnement...). **L'annonce** de la mise en vente est ensuite publiée sur le site de la CMA-NC,

sa page Facebook, le site des entrepreneurs en Métropole et sous format papier dans toutes nos antennes. Je consulte aussi ma base de données d'acquéreurs potentiels. Je reçois les personnes intéressées pour faire une première étude, avant présentation au vendeur. J'organise alors la **rencontre vendeur-acheteur**. Si les deux parties trouvent un accord je les accompagne dans le montage du dossier de transmission avec les partenaires (Initiative NC, ADIE, banques). Même si l'entreprise connaît des difficultés, c'est aussi mon rôle de trouver des solutions pour la rendre vendable ».

Chiffres clés :

24 entreprises mises en annonce par an en moyenne.

Les chiffres donnés sont issus des Bilans d'activités 2019 et 2020 de la CMA-NC, ainsi que de l'enquête de satisfaction menée par le cabinet ISCOPE auprès de 600 artisans en février 2020.

Nous contacter

SIÈGE NOUMÉA

Tél. 28 23 37 - cma@cma.nc

ANTENNE DE PANDA (DUMBÉA)

Tél. 24 32 62 - panda@cma.nc

ANTENNE DE POINDIMIÉ

Tél. 42 74 82 - poindimie@cma.nc

ANTENNE DE KOUMAC

Tél. 47 68 56 - koumac@cma.nc

ANTENNE DE KONÉ

Tél. 47 30 14 - kone@cma.nc

ANTENNE DE LA FOA

Tél. 46 52 86 - lafoa@cma.nc

CENTRE DE FORMATION DE L'ARTISANAT

Tél. 25 97 40 - formation@cma.nc

CEGESMET NOUMÉA

Tél. 27 43 70 - centre.gest@canl.nc

CEGESMET KONÉ

Tél. 42 77 20 - fiona@cegesmet.nc

MAISON DES ARTISANS

Tél. 27 56 85 - artisans@canl.nc

Ça vous concerne

La médiation : qu'est-ce que c'est ?

C'est une démarche volontaire, encadrée par un médiateur, qui a pour but de restaurer le dialogue entre deux parties en désaccord. 6 Questions à Béatrice Louvet-Levasseur et Gérard Joyault, experts chez Orase, pour tout comprendre de cet outil de résolution de conflits à l'amiable.



◉ QUEL EST LE RÔLE DU MÉDIATEUR ?

Nous sommes des facilitateurs relationnels. Nous permettons à des personnes qui ne s'écoutent plus et ne s'entendent plus de renouer un dialogue apaisé. Nous intervenons à la demande d'une des parties.

◉ COMMENT SE DÉROULE UNE MÉDIATION ?

Nous rencontrons les deux parties en **entretiens individuels**, dans la plus stricte confidentialité, pour qu'elles nous exposent leur point de vue. L'entretien peut être arrêté à tout moment ou suspendu. Cette étape permet de s'assurer que la médiation est opportune.

Vient ensuite la **réunion de médiation**. Elle est organisée dans un lieu neutre, après un délai de réflexion de quelques jours. Lors de cette rencontre nous veillons au respect des règles de confidentialité, de politesse et à un temps de parole équitable. Chacune des parties peut être accompagnée par un conseiller qui n'a pas la possibilité de s'exprimer. L'une et l'autre présentent leur version des faits, leurs attentes et besoins. Et ensemble ils doivent parvenir à une résolution favorable pour eux deux. La **signature du protocole** est alors organisée. Chez Orase, nous assurons un suivi pendant trois mois mais l'accord étant co-construit, les parties en ont rarement besoin. Nous téléphonons tout de même dans les quinze jours suivant la signature pour vérifier que tout se passe bien.

◉ QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA MÉDIATION ?

La médiation renoue et favorise le dialogue. La solution, émergeant des acteurs, est complètement pérenne. C'est un dispositif qui prend peu de temps (deux mois en général) et évite une issue imposée par un tiers ou une décision de justice longue et coûteuse.

◉ QUELQUES EXEMPLES OÙ LA MÉDIATION PEUT ÊTRE UTILISÉE ?

Des travaux supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'un devis et reçoivent un refus de paiement lors de la présentation de la facture finale. Un chantier trop important pour les capacités de l'artisan qui conduit à l'abandon des travaux. Un devis sous-estimé qui induit un travail à perte,... Autant de situations difficiles qui peuvent trouver un dénouement durable et équitable grâce à la médiation.

◉ QUEL EST LE COÛT D'UNE MÉDIATION ?

Le coût dépend du temps passé, cela varie entre 70 000 F à 240 000 F.

◉ POUR QUELS RÉSULTATS ?

Le taux de réussite est de 90 %. Nous répondons à une douzaine de demandes par an pour les ressortissants des trois Chambres consulaires. Dans onze cas sur douze, un accord est trouvé.

**LE + D'ORASE : LA CO-MÉDIATION
BÉATRICE LOUVET-LEVASSEUR ET GÉRARD
JOYAULT ANIMENT TOUJOURS EN BINÔME
LES ENTRETIENS ET LES RÉUNIONS, UN GAGE
SUPPLÉMENTAIRE DE NEUTRALITÉ,
D'INDÉPENDANCE ET D'IMPARTIALITÉ.**

+ d'infos :

**Permanences Orase au siège de la CMA-NC
à Nouville, sur rendez-vous :
Auprès de Béatrice Louvet-Levasseur :
76 48 19 ou Gérard Joyault : 76 28 64
Courriel : scm@lagoon.nc et orase@lagoon.nc
www.orase.nc**

Rappels sur les règles d'hygiène alimentaire

Les bonnes pratiques d'hygiène sont un ensemble de règles et conditions à mettre en place par le producteur et/ou transformateur artisanal afin d'assurer la sécurité et la salubrité des denrées alimentaires. Ces règles s'appliquent aux stades de production, transformation et distribution. En Nouvelle-Calédonie, la salubrité des denrées alimentaires est encadrée par la délibération n°155 du 29 décembre 1998.



L'article 46 de la délibération indique que c'est à « l'exploitant de l'établissement, le propriétaire ou son représentant (...) de procéder ou de faire procéder à un **contrôle régulier** des règles d'hygiène dans son établissement... ».

L'annexe de la délibération détermine quant à elle les **températures de conservation** de certaines denrées périssables, en tenant compte de la nature de la denrée, de son processus de fabrication et de son mode de consommation.

LES GUIDES DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE (GBPH)

Ces documents de référence, évolutifs, d'application volontaire sont conçus par des professionnels du secteur. Ils décrivent l'application des principes d'hygiène pour l'activité concernée et s'articulent généralement en cinq grandes thématiques correspondants aux « 5 M » :

- **Milieu** : l'agencement des locaux doit permettre la séparation des zones sales et propres et le respect du principe de marche en avant du produit, ...
- **Main d'œuvre** : le personnel doit être formé à l'hygiène alimentaire (tenue de travail, lavage des mains), contrôler son état de santé, ...
- **Matériel** : tous les matériels et équipements doivent être en bon état de fonctionnement et nettoyés selon un protocole.
- **Matières** : matières premières, produits intermédiaires et produit fini doivent être de qualité (DLC valide), ...
- **Méthodes** : les procédés de conservation, de réfrigération, de stockage et de transport doivent garantir la sécurité des aliments.

LA FORMATION « RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES » DU CFA DE LA CMA-NC.

Objectifs :

- Apprendre les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire
- Détecter et maîtriser les risques alimentaires
- Connaître la réglementation et les conditions de maintien de l'agrément

Tarif artisan : 22 500 F la journée de formation (7h30 à 16h30)

Contact : CMA-NC : 25 97 40 ou formation@cma.nc

BESOIN D'INFORMATIONS OU D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Le pôle agro-alimentaire de l'Adecal Technopole :

- Diffuse des bulletins de veille réglementaire, des "Trend Focus" sur les tendances du secteur et des points d'infos d'intérêt technologique. Demandez à faire partie de la liste de diffusion.
- Propose gratuitement un guide pratique sur la transformation agroalimentaire artisanale.
- Réalise une veille ciblée dans le domaine des produits innovants (service payant).
- Peut vous accompagner dans vos démarches de performance industrielle, qualité et sécurité (HACCP, BPH, ...), nutrition/santé (diagnostic nutritionnel et Nutri-score,...), innovation (recherche de fournisseurs, formulation de recettes,...). Premier rendez-vous gratuit, prestation sur mesure facturée ensuite en fonction de la demande.

Contact Adecal Technopole : 24 90 77 - agroalimentaire@adecal.nc
www.technopole.nc/f > pôle agroalimentaire > nos interventions

Les instances calédoniennes (DAVAR et SIPRES) encouragent vivement les professionnels à utiliser ces sources documentaires qui proposent des instructions claires et détaillées pour appliquer les principes d'hygiène alimentaire dans leur établissement.



www.davar.gouv.nc > sécurité sanitaire des aliments
les bonnes pratiques

www.agriculture.gouv.fr > guides de bonnes pratiques d'hygiène gbph

Santé/Sécurité/Environnement

Les gestes et postures

Dans le cadre de notre travail, nous sommes souvent amenés à accomplir des gestes répétitifs que l'on ait un travail physique ou sédentaire. (Ex : Posture assise sur une chaise, travail sur écran, conduite d'un véhicule, posture debout prolongée ou encore port de charges lourdes)

Les risques

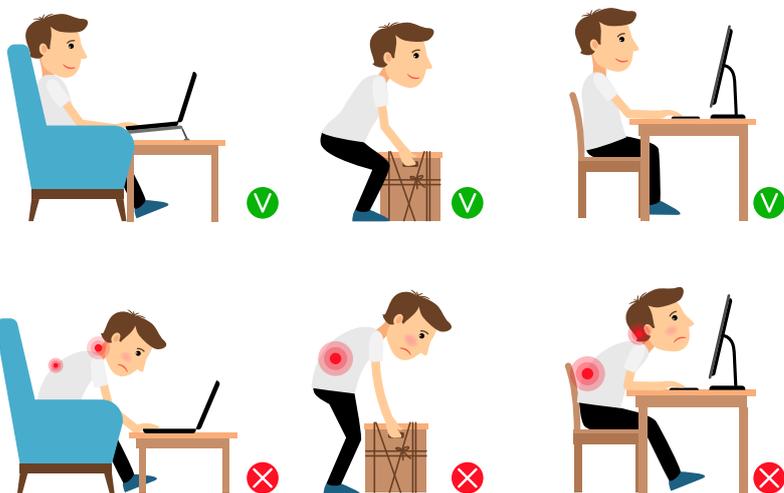
Tous ces gestes anodins répétés peuvent causer, à la longue, des troubles douloureux, des problèmes de dos ou des TMS (troubles musculosquelettiques) si la posture adoptée n'est pas bonne. Ces différents maux représentent 85% des maladies professionnelles.

Voici quelques signes qui vous montrent que vous n'adoptez pas les bonnes postures :

- Une douleur irradiant du cou vers le dos et les membres
- Des douleurs articulaires au niveau des poignets
- Un mal de dos constant, et qui s'aggrave en fin de journée
- Une douleur soulagée par des étirements ou un changement de position

Il est donc primordial de connaître les gestes et postures au travail.

Les bonnes postures à adopter



Pour les activités de bureau :

- Réglez votre siège à la hauteur de votre bureau
- Asseyez-vous à la bonne distance de votre écran d'ordinateur de façon à pouvoir placer vos coudes à angle droit sur le bureau
- Placez votre écran d'ordinateur à hauteur de vos yeux

- Gardez une distance entre vos yeux et l'écran d'au moins 50 cm
- Asseyez-vous droit, de façon à aligner votre tête, vos épaules et vos hanches
- Posez les pieds à plat sur le sol, ou remontez-les à l'aide d'un repose-pied
- Asseyez-vous de manière à ce que les jambes forment un angle droit avec les cuisses
- Changez de position au moins toutes les heures, surtout au niveau des pieds
- Levez-vous une fois toutes les heures, faites un petit tour avant de vous rasseoir

Pour la posture debout :

- Maintenez le dos droit de façon à ce que la tête et la colonne vertébrale soient sur une même ligne verticale
- Ne vous inclinez pas vers l'avant ou le côté
- Ne vous appuyez pas sur une jambe, gardez plutôt les deux jambes écartées, de la largeur des hanches
- Fléchissez régulièrement les genoux
- Investissez dans un repose-pied, sur lequel vous pourrez vous appuyer
- Essayez de répartir uniformément le poids de votre corps sur tous les appuis possibles
- Faites régulièrement des petits pas et des étirements

Pour le port de charges lourdes :

- Approchez-vous le plus possible de la charge.
- Restez face à la charge pour empêcher la rotation de la colonne vertébrale.
- Placez vos jambes de chaque côté de la charge à soulever
- Mettez-vous en position accroupie en fléchissant les jambes et en gardant le dos droit
- Relevez-vous en tenant fermement la charge, toujours le dos droit.
- Déplacez la charge et placez-la à l'endroit souhaité
- Si la charge doit être posée sur le sol, baissez-vous en fléchissant les jambes et en gardant le dos droit.

Vous avez des questions sur les gestes et postures ?

Contactez votre chargée de mission en environnement et économie circulaire de la CMA-NC par téléphone au 28 23 37 ou au 93 41 52 ou par e-mail à l'adresse dd@cma.nc

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- 🌿 Au coeur du Grand Nouméa
- 🌿 De toutes tailles (à partir de 10 Ares)
- 🌿 Entièrement viabilisés
- 🌿 Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc



46 70 10



Savoir tirer la sonnette d'alarme à temps...

Artisans, ayez le bon réflexe.

Dès les premiers signes de difficultés de votre entreprise, réagissez rapidement ! Le dispositif REBOND est là pour vous accompagner.

REBOND
FRANCHISSONS LES CAPS DIFFICILES

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE NOUVELLE-CALÉDONIE PROPOSE REBOND, LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISANS EN SITUATION ÉCONOMIQUE DIFFICILE.

Tél · +687 28 02 68 · Mail · rebond@cma.nc

Entretiens confidentiels et gratuits



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE

Un bon travail commence par un bon outil.



OFFRE PROFESSIONNELLE

Sprinter 11m³
à partir de
2 850 000 FHTGC*

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

*Offre réservée aux professionnels éligibles à la défiscalisation Loi Girardin-LODEFOM sous réserve d'acceptation du dossier par le cabinet NC FINANCES. Apport en défiscalisation de 25%, frais de carte grise et éco-participation en sus. Voir conditions en concession.

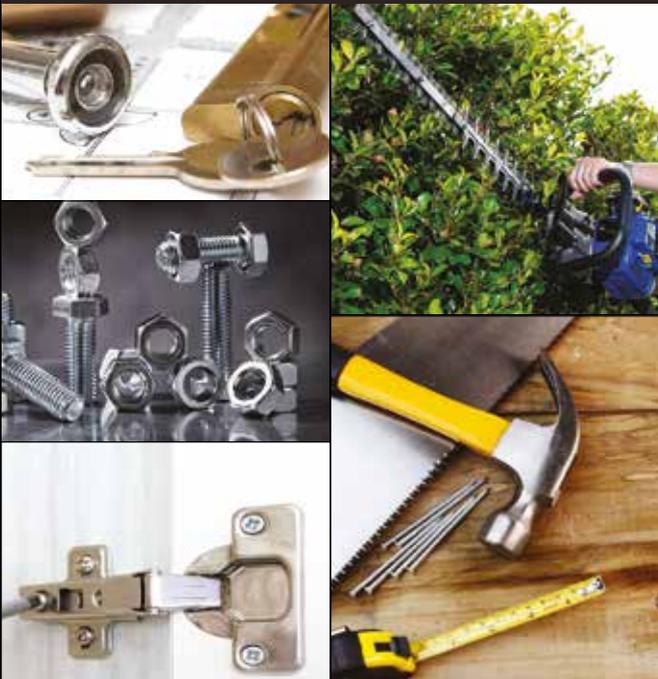
almameto
AUTOMOBILES

41.40 68 |   Mercedes-Benz NC



Mercedes-Benz

QUINCAILLERIE CALEDONNIENNE



Commandez nos produits sur :

www.quincaillerie.nc

13 rue Ampère - Ducos - Nouméa - Tel. 27 47 22 - Fax. 27 42 66 - info@quincaillerie.nc
Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h en continu et le samedi de 07h30 à 11h30



PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



L'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps.



47 morcellement Georget La Tamaoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilis : 78 63 19

Savoir-Faire

La mer pour vocation

Parcours

David Windal a appris à naviguer à la voile sur les lacs du Nord de la France où il a grandi. Après un DEUST technicien de la mer et du littoral, il travaille quelque temps dans des laboratoires d'écologie marine. Il s'installe ensuite à Marseille où il passe un Brevet d'État d'éducateur sportif de voile entre Martigues et l'École des Glénans de Marseillan. Durant 6 ans, le moniteur encadre des enfants et des adultes mais surtout des personnes en situation de handicap dans une école de voile de l'Estaque, un quartier de la cité phocéenne. Il y découvre l'usage de la machine à coudre en s'occupant du petit entretien des voiles des bateaux du club. Arrivé sur le caillou en 2004, David « troque le mistral pour les alizés » et se reconvertisse à la sellerie nautique. « J'ai d'abord travaillé dans la vente chez Marine Corail, puis rapidement chez Marine Corail Voile où j'ai été formé à la sellerie nautique par un spécialiste Néo-Zélandais ». En 2009, l'artisan se met à son compte et ouvre son atelier Sellerie WIND au centre-ville de Nouméa, puis au Quartier Latin avant de déménager l'an dernier à Portes-de-Fer.

David Windal est sellier nautique. Dans son atelier, à Portes-de-fer, il réalise sur mesure des tauds, des capotes, des coussins... en tissu anti-UV ou d'ameublement, essentiellement pour les bateaux, mais aussi pour le mobilier extérieur, les deux-roues et l'univers médical et paramédical. Un savoir-faire qu'il a acquis de fil en aiguille, après avoir été skipper et moniteur de voile.

Les journées de David Windal commencent souvent dans les marinas. « Je profite du matin, quand il n'y a pas trop de vent et de soleil, pour prendre les cotes des toiles et tracer les gabarits sur place, directement sur les bateaux » explique l'artisan. Le travail diffère selon la structure des bateaux à moteur ou voiliers, la présence d'arceaux métalliques... « Je choisis ensuite les matières avec mes clients, je les conseille, j'ai un peu de stock, mais je peux trouver de la matière ici aussi : de la toile acrylique anti-UV, la toile classique de bateau avec laquelle on fait également les stores, le PVC qui peut être aussi transparent, le Skaï et autres tissus d'ameublement pour l'intérieur ».

« Je suis spécialisé en sellerie nautique, qui représente environ les trois quarts de mon chiffre d'affaires, mais je ne fais pas de voilerie car cela nécessite un atelier beaucoup plus spacieux avec un plancher particulier et des machines spécifiques à point zigzag. Je réalise aussi des housses de selles de motos, de scooters, de mobilier extérieur et de la sellerie médicale et paramédicale pour des tables d'examen, de kinésithérapie ou des bancs d'exercice ».



**David Windal,
Sellier nautique**

« Depuis un an, on me demande beaucoup de capotes de voilier et des protections de semi-rigide, c'est souvent par série, c'est marquant ! (...) Le plus compliqué à réaliser, ce sont les transparents sur les flybridges, les parties hautes des grands bateaux moteurs. Les transparents sont plus épais, plus lourds et plus fragiles, il ne faut pas les rayer, c'est plus difficile à travailler. Quand c'est terminé, on est plutôt fier du travail accompli ! »

David Windal exerce maintenant son savoir-faire depuis 14 ans, dont 12 à son compte. « Je ne suis pas très réseaux sociaux et je n'en ai pas encore eu besoin, le bouche-à-oreille fonctionne bien ! En Nouvelle-Calédonie, l'activité de sellerie nautique est constante toute l'année, contrairement à la Nouvelle-Zélande ou à la métropole où le travail est plus saisonnier. C'est un métier où l'on apprend toujours, comme en navigation. Il y a de nouvelles techniques, de nouvelles matières, c'est cela qui est intéressant. Il faut être observateur, regarder les bateaux dans les marinas, et effectuer des recherches de modèles sur Internet ».

**Sellerie WIND, 6 rue José Maria de Heredia - Portes de fer
David WINDAL - d.wind@nautile.nc - Tél. 77 83 57**

Savoir-Faire

Designer de revêtement de pont

Parcours

Né à Nouméa, Raphaël Bach passe une partie de son enfance sur le bateau familial en Polynésie. Après son bac au lycée Lapérouse, le jeune Calédonien part à Chambéry pour suivre un double cursus, un DUT en sciences et génie des matériaux couplé d'une école d'art, l'ENAAI (enseignement aux arts appliqués et à l'image). En 2011, il suit son stage de fin d'études en Nouvelle-Calédonie, chez un des spécialistes locaux de la fibre de verre avant de se mettre à son compte et développer son activité de réparation des bateaux, planches de surf, va'a et autres kitesurf. En 2018, Raphaël rencontre Nicolas Virlouvét qui pose depuis plusieurs années le revêtement synthétique de la marque Flexiteek sur les ponts des bateaux et cherche à vendre son affaire. Après 4 mois de travail à ses côtés, il rachète le fonds de commerce et crée sa société Nautic Decking.

Un pied sur les bateaux, l'autre dans son atelier à Ducos, Raphaël Bach dessine, fabrique et pose des revêtements de ponts en matière synthétique durable imitant l'aspect bois. Une activité qu'il a reprise en 2018, après 8 ans passés dans la résine et la fibre de verre.

« Ce qui m'a attiré dans la fabrication de revêtement de pont en Flexiteek, c'est que cela me permettait de sortir du monde de la résine, de la poussière et des produits corrosifs. Le travail y est un peu moins dur et usant pour le corps. J'apprécie également la minutie de la thermo soudure que requiert l'assemblage des panneaux qui arrivent en rouleaux. Et j'aime surtout le travail de design, le côté esthétique, car il y a plein d'interprétations possibles dans les contours. Je m'adapte aux goûts des clients, ou, s'ils n'ont pas d'idées, je leur propose différentes possibilités qui mettent en valeur les lignes de leur bateau ».

L'artisan œuvre sur les bateaux en marina ou à sec. Il réalise les gabarits in situ, puis dessine en atelier avant d'y usiner les éléments. A la pose du revêtement, Raphaël s'assure que le pont est bien nettoyé et poncé pour optimiser l'adhérence de la colle. « Il faut éliminer les traces de graisse, d'humidité, de moisissure, tout ce qui peut altérer la qualité du collage ». Vient ensuite l'encollage des panneaux, « une étape fastidieuse et sportive ». Il réalise enfin les finitions avec des joints de congé, « des joints périmétriques autour de la pièce qui assurent l'étanchéité, pour que l'eau ne s'infilte pas sous le matériau ».



Raphaël Bach,
Gérant de Nautic Decking

« Le Flexiteek reste une matière synthétique, mais c'est un peu la loi du moins pire, car la surexploitation du teck a entraîné des dérives comme la déforestation. C'est un matériau vendu comme recyclable qui peut être renvoyé à l'usine en fin de vie, mais je n'ai jamais encore eu à le faire. Tout l'avantage de ce produit est justement sa durabilité, il a été créé en 2000 et est posé sur le territoire depuis 2014. La garantie produit est de 5 ans et sa durée de vie estimée entre 10 et 15 ans (...) Il apporte un confort sous le pied, il donne un aspect plus chaleureux et souligne l'allure du bateau, il est aussi antidérapant et permet de protéger le pont des chocs. »

Quand il ne pose pas de revêtements de ponts, Raphaël continue la réparation de bateaux. « J'ai dix ans d'expérience dans la résine et la fibre de verre, j'ai donc encore pas mal de demandes comme tous les fibreurs du caillou, car il y a peu d'artisans compétents en la matière et disponibles. Souvent il s'agit d'urgences comme des impacts sur des taxiboats, des problèmes d'étanchéité sur des accessoires de bateaux... Et pour les clients qui souhaitent poser du Flexiteek, c'est un confort de savoir que j'ai aussi cette casquette, car il y a toujours des besoins autour, un souci d'évacuation d'eau, un capot fissuré... tous les désagréments que l'on a sur des bateaux qui vieillissent. C'est important d'assurer une réelle qualité de travail quand il s'agit de réparer un bateau sur lequel une famille fait un voyage, on a une responsabilité, il faut que les gens se sentent en sécurité. »

Nautic Decking, 21 rue Joule Ducos - Nouméa
Raphaël Bach - Tél. 97 07 77 - nauticdecking@gmail.com
Page Facebook NAUTIC DECKING

NC NEWS

Maintenant, la télé,
ça nous regarde

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION



TÉLÉCHARGEZ

NC NEWS 



System Lease

Location véhicules longue durée

Fiat Doblo

à partir de **55.000 XPF HT/ mois**



LA SOLUTION CLÉ EN MAIN



✓ Pneumatiques



✓ Assistance H24
7/7 jours



✓ Assurance



✓ Véhicule relais



✓ Entretien

Modèle présenté FIAT DOBLO CARGO SX 1.3L 90CV 3.4M³

Offre en location longue durée 36 mois pour 60.000km souscrite avec contrat d'entretien, assurance et pneumatiques inclus et sans apport. Prix de vente TTC 2.197.500 XPF dont 396.270 XPF de TGC, clé en main incluant éco-participation et carte grise. Coût total location 2.415.600 XPF TTC, soit 36 loyers de 67.100 XPF TTC dont 12.100 XPF de TGC, assurance incluse avec restitution du véhicule à la fin du contrat de location. Frais de dossier offerts, km supplémentaire 10XPF TTC. Sous réserve d'acceptation du dossier par SYSTEM LEASE. Photo non contractuelle

☎ 27 27 30 / 76 25 30

✉ info@systemlease.nc

💻 www.systemlease.fr

